Être du passé, du présent et de l'avenir

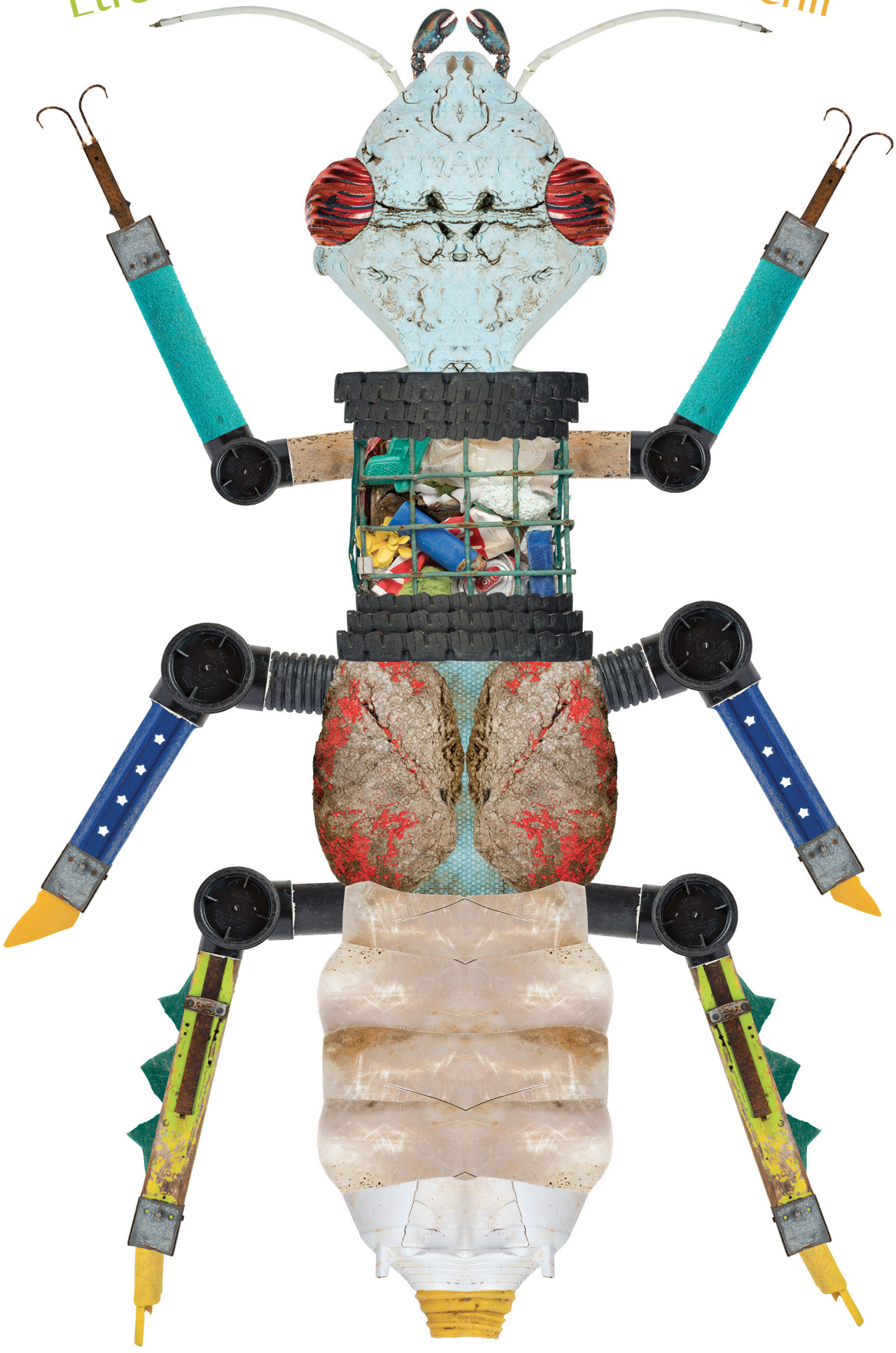

RAPPORT ANNUEL 2019 20

ASSOCIATION ACADIENNE DES ARTISTES PROFESSIONNEL.LE.S DU NOUVEAU-BRUNSWICK

© Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick inc.
Dépôt légal : Bibliothèque et Archives nationales Canada et Centre d'études acadiennes Anselme-Chiasson, juin 2020
Imprimé : ISBN 978-1-895819-62-5 - PDF : ISBN 978-1-895819-63-2

Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick
140, rue Botsford Bureau 29 Moncton NB E1C 4X5 Canada
+1 506 852-3313 | info@aaapnb.ca | www.aaapnb.ca

aaapnb Les Éloizes | #Éloizes

Équipe de production

Direction générale : Carmen Gibbs
Rédaction : Équipe de l'AAAPNB
Révision : Rose Després
Correction d'épreuves : Delphina Adeikalam, Jean-Pierre Caissie et Martial Heibing
Conception et réalisation graphique : Lina Bilodeau

Œuvre en page couverture :
David Champagne, *Bébitte 3000*, installation/photomontage, 2019

Toutes les photos sont de l'AAAPNB sauf indication contraire.

Être du passé, du présent et de l'avenir

Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick

30 ANS

Table des matières

Élu.e.s et employé.e.s 5

Mise en contexte et vision 6

Depuis sa fondation en 1990 7

Messages du président et de la directrice générale 8

Impacts du confinement résultant de la pandémie du Covid-19 10

Axe 1 : Appui à la pratique artistique et professionnelle 12

Axe 2 : Développement de l'écosystème artistique 20

Axe 3 : Positionnement et représentation politique 26

Axe 4 : Gouvernance et fonctionnement 33

Membres actifs en 2019-2020 37

États financiers vérifiés au 31 mars 2020 39

Information financière complémentaire 55

Remerciements 58

Élu.e.s et employé.e.s

Conseil d'administration

Philippe Beaulieu
Président

Jacques Rousseau
Vice-président

Mélanie Léger
Secrétaire-trésorière

Bruno Jacques Pelletier
Représentant,
Région du Nord-Ouest

Élisabeth Marier
Représentante,
Région du Nord-Est

Sebastien Michaud
Représentant,
Région du Sud

Lucien Allard
Représentant,
Région du Nord

Représentant.e.s des disciplines artistiques

Phil Comeau
Arts médiatiques

Sylvie Pilotte
Arts visuels

Jalianne Li
Danse

Marie-France Comeau
Littérature

Guyaume Boulianne
Musique

Stephanie David
Théâtre

Équipe

Carmen Gibbs
Directrice générale

Jean-Pierre Caissie
Directeur adjoint

Catherine Blondin
Responsable
des communications et
Directrice de production
des Éloizes

Marie-Renée Duguay
Coordonnatrice
de la Stratégie globale
renouvelée

Aurélie Dupont
Responsable
de la gestion financière

Line Godbout
Consultante culturelle
en aménagement culturel
du territoire

Martial Heibing
Responsable
des opérations

Annik Landry
Responsable
des services aux artistes

Delphina Adeikalam
Gestionnaire de bureau

Mise en contexte

L'année 2020 marque le 30e anniversaire de l'Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick (AAAPNB). En l'espace de 30 ans, beaucoup de chemin a été parcouru en Acadie par les artistes et leur association, et plus largement par le milieu culturel.

Des combats menés, aux formations dispensées, l'AAAPNB a été sur tous les fronts pour défendre autant les intérêts de ses membres qu'une idée d'une société acadienne moderne et inclusive, dans laquelle les artistes pourraient être reconnus comme travailleur.e.s et citoyen.ne.s à part entière.

La mission de l'association

L'Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick est un organisme porte-parole et de services aux arts qui regroupe des artistes professionnel.le.s. Elle a pour but de promouvoir la profession d'artiste et de défendre leurs droits et intérêts en plus de faire reconnaître leur contribution au développement de la société.

Une vision pour les arts et la culture du Nouveau-Brunswick

Engagée vers l'avenir, l'AAAPNB s'est dotée d'une nouvelle planification stratégique pour 2020-2025, mais elle restera toujours prompte à réagir à tous les sujets qui ne manqueront pas de survenir au gré de la gestion sociétale des arts et de la culture au Nouveau-Brunswick.

L'action de l'AAAPNB s'articule autour de quatre axes stratégiques :

Appui à la pratique artistique et professionnelle

- Elle est un lieu de rencontre et de concertation, globalement et par discipline, qui offre des services d'accompagnement professionnel et participe au rayonnement de leur travail et de leurs œuvres.
- Elle offre aux artistes un appui à la pratique artistique et professionnelle afin de les outiller et développer les compétences nécessaires à la progression de leur carrière. Elle met aussi à la disposition des artistes, un éventail de services individuels et collectifs qui permettent d'appuyer leur pratique.

Développement de l'écosystème artistique

- Elle contribue au développement d'un écosystème artistique et culturel propice à l'épanouissement et au rayonnement des artistes professionnel.le.s. du Nouveau-Brunswick et du Canada.
- Elle établit des partenariats stratégiques avec d'autres instances dans le but de positionner les artistes et les arts dans toutes les sphères de la société.
- Elle est un élément moteur de la mise en œuvre de *Trajectoire 18>23 : la Stratégie globale renouvelée*.

Positionnement et représentation politique

- L'AAAPNB est un organisme porte-parole des artistes et plus largement du secteur des arts et de la culture de l'Acadie du Nouveau-Brunswick. Elle promeut et défend les intérêts du secteur auprès des instances politiques et communautaires qui influent sur leur situation socio-économique, que ce soient les paliers municipaux, provinciaux ou fédéraux.
- Outre la promotion de la profession d'artiste et la défense de leurs droits et leurs intérêts, elle fait reconnaître leur contribution au développement de la société pour qu'ils/elles prennent la place qui leur revient dans la société.

Gouvernance et fonctionnement

- L'AAAPNB maintient et consolide sa capacité organisationnelle à mettre en œuvre les priorités inscrites dans son plan stratégique.

Les valeurs suivantes décrivent les comportements essentiels à la réalisation de la mission et de la vision de l'Association :

Coopération
L'AAAPNB s'efforce de travailler en partenariat et/ou en réseau en veillant toujours à valoriser les organismes avec lesquels elle collabore.

Développement durable
L'AAAPNB inscrit son action dans la durée et veut transformer la société en y valorisant le rôle de l'art et des artistes.

Engagement
L'AAAPNB encourage la participation de ses membres et accorde une attention particulière au bon fonctionnement de ses instances démocratiques.

Équité
L'AAAPNB adopte des pratiques exemplaires pour assurer un accès équitable à ses outils, programmes et activités, sans discrimination fondée sur le sexe, l'âge, la race, la religion, l'orientation sexuelle, l'incapacité physique ou le statut familial.

Inclusion
L'AAAPNB se veut une association acadienne ouverte à tous et à toutes, qui continue d'accueillir des artistes d'horizons divers et respecte leurs différences.

Respect
L'AAAPNB s'engage à favoriser un environnement sain, respectueux et libre de toute forme d'inconduite sexuelle, de harcèlement et d'abus de pouvoir.

Transparence et imputabilité
L'AAAPNB met en place les moyens nécessaires pour que ses membres et ses partenaires soient tenus au courant de l'évolution de l'organisme.

Depuis sa fondation en 1990, l'Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick a contribué à la mise sur pied de :

1991
- Conseil des arts du Nouveau-Brunswick (artsnb)

1995
- Film Nouveau-Brunswick

1996-2001
- Cartes CultuRoutes (six éditions)

1998
- Création des Éloizes
- Création de la Francofête en Acadie

1999
- Symposium d'art actuel en marge du Sommet de la Francophonie

2001
- Stratégie de promotion des artistes acadiens sur la scène internationale (SPAASI)
- Agence de mise en marché d'œuvres d'art

2001, 2004, 2012 et 2016
- Symposium d'art nature au Parc écologique du Millénaire

2002
- Politique culturelle du Nouveau-Brunswick
- Alliance nationale de l'industrie musicale
- Une ville, un artiste

2004-2009
- États généraux des arts et de la culture dans la société acadienne au Nouveau-Brunswick

2004-2013
- Art sur roues en collaboration avec la Fédération des jeunes francophones du Nouveau-Brunswick

2004
- Association des groupes en arts visuels francophones
- Front des réalisateurs indépendants du Canada

2006
- Forum des émergences
- Forum sur l'artiste créateur

2007-2013
- Cinq éditions d'Un élu, un artiste en partenariat avec Les Arts et la Ville

2008
- Politique du livre du Nouveau-Brunswick

2009-2019
- Mise en œuvre de la Stratégie globale pour l'intégration des arts et de la culture dans la société acadienne au Nouveau-Brunswick

2009
- Table de concertation éducation, arts et culture

2011
- Initiative multimédia du Nouveau-Brunswick

2012-2014
- Table de concertation des ressources humaines en culture

2013
- Forum sur le statut professionnel de l'artiste au Nouveau-Brunswick

2014
- Politique d'aménagement linguistique et culturel : *Un avenir empreint de créativité – Une politique culturelle renouvelée pour le Nouveau-Brunswick*

2015
- Forum provincial sur la médiation culturelle en collaboration avec le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick
- Colloque Les Arts et la Ville organisé en Acadie en collaboration avec la Ville de Dieppe et l'AAAPNB

2016
- Prix Acadie-Québec décerné à l'AAAPNB, Les Arts et la Ville et la Ville de Dieppe
- Culture Plus
- Société culturelle de Baie-Sainte-Anne

2017
- Quatrième Journée des arts à l'Assemblée législative
- Forum Trajectoire 18>23

2018
- Lancement de *Trajectoire 18>23, la Stratégie globale renouvelée*

2019
- Résidence de création interculturelle
- *Politique culturelle – Guide à l'intention des municipalités*

Message du président

Au moment d'écrire ces lignes, la pandémie de la Covid-19 est toujours auprès de nous et des scientifiques nous préviennent qu'il pourrait y avoir une deuxième vague dévastatrice.

Photo : Jocelyne Vautour

Cette première vague aura englouti de nombreuses vies et bousculé notre réalité. Par conséquent, des milliers de contrats et d'emplois auront été noyés, des milliers d'événements, tournées et expositions auront dû être annulés ou reportés et autant de plateaux de tournages réduits au silence.

Tous les secteurs de notre société sont touchés. Fort heureusement, la science nous permet de lutter contre ces virus destructeurs. Et, les artistes, par leurs créations, nous donnent courage et espoir pour mieux traverser ces épreuves. En réalité, l'art et la science ont toujours été des armes de reconstruction massive.

Dès l'arrivée de cette pandémie, les artistes sont montés au front en organisant des pièces de résistance. Du talent est ressorti lors des pièces, spectacles, performances, films et expositions présentés devant un public virtuel. L'innovation a rapidement été au rendez-vous. La créativité a ressurgi comme un baume pour apaiser le mal de vivre collectif. Elle a su largement répondre aux insécurités nouvelles, aux peurs face à l'inconnu. Les artistes ont fait une mise au point sur ces moments flous de notre existence.

Tout au long de cette pandémie, votre association, n'a pas, elle non plus, baissé les bras. Au contraire! Nous avons redoublé d'ardeur et continuerons de travailler afin de nous assurer que les artistes ne soient pas oubliés ou laissés pour compte par cette pandémie et qu'ils soient prêts au retour à une certaine normalité.

La persévérance des artistes est évidente puisque l'année 2020 marque le 30e anniversaire de l'Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick. Et pour nous, la meilleure façon de marquer cet anniversaire, c'est par l'action. En effet, c'est avec une détermination soutenue que nous veillons à faire respecter de façon exemplaire notre mandat fondateur, celui de défendre les artistes, l'importance de leur métier, la précarité de leur condition socio-économique et leur place centrale dans la relance d'un vivre-ensemble.

Pour le moment, le cœur n'est pas à la fête, mais, il est certainement à l'ouvrage! Et notre mission est de porter sans cesse plus haut votre voix, cette voix qui propage espoir et courage!

Philippe Beaulieu
Président

Message de la directrice générale

Quelle drôle de façon de célébrer le 30e anniversaire de l'Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick ! Isolée chez moi depuis des semaines, j'ai récemment refait surface, comme vous, en me rendant compte que ce temps en confinement m'a permis de réfléchir.

Photo : Jocelyne Vautour

Un redémarrage s'opère avec la relance des activités économiques au Nouveau-Brunswick, au pays et dans le monde entier. Cette relance me force à repenser mes façons de faire, à imaginer comment les choses pourraient s'améliorer et pourquoi pas, à proposer de nouvelles pistes d'action. En effet, ce redémarrage me permet – nous permet – de constater la valeur de ce qui nous entoure et ce qui est devenu superflu.

Dès les débuts du confinement, on a vu les artistes monter sur la scène du web. On a eu l'impression d'avoir instantanément un plus grand accès à leurs œuvres, de les avoir tout près de nous, prêt à nous faire voyager, nous faire rêver, nous faire oublier l'état des choses. Ou tout simplement, à nous aider à mieux comprendre et digérer la situation inusitée dans laquelle nous étions subitement plongés.

Or, que peut-on apprendre du transfert rapide des activités artistiques virtuelles sur les réseaux sociaux du web ? Ce réseautage devient-il le seul refuge en temps de confinement ? Les plateformes web – toutes états-uniennes – qui profitent de cet achalandage accru contribuent-elles aux coffres de l'État canadien en payant des impôts et en percevant des taxes de vente ? Le modèle d'affaires de ces plateformes respecte-il les droits d'auteurs et le droit à la vie privée ?

J'ai rapidement constaté une surcharge d'offres artistiques pendant le confinement ainsi que les limites techniques imposées aux scènes virtuelles. Veut-on réellement transférer les activités artistiques uniquement sur le web ? De nombreux ténors réclament une plus grande place pour les arts sur les plateformes du web. Oui, je suis d'accord, mais pas au détriment de la grande importance du vivre-ensemble qui doit demeurer réel. Les œuvres des artistes doivent également occuper l'espace public tangible. Les êtres humains ont besoin de se rencontrer et se rassembler. Les gens ont faim d'arts vivants.

De plus, la fermeture des lieux publics nous incite à reconnaître et apprécier davantage l'immense travail de tous les médiateurs entre le public et les artistes tels que les diffuseurs, les centres d'artistes autogérés, les festivals et évènements et les écoles. Et que dire des galeristes, des agent.e.s d'artistes, des travailleurs et travailleuses culturel.le.s, des producteur.trice.s qui accompagnent les artistes dans le financement, la vente et la présentation publique de leurs œuvres ? Or, une plateforme web multinationale ne saurait remplacer la structure locale et régionale qui appuie le travail des artistes. L'achat local est effectivement devenu, en raison de la pandémie et les fermetures des frontières, un mot d'ordre pour renforcer la communauté et du même coup, l'économie de la province.

Cher.e.s artistes, vous qui avez été les premier.ère.s à offrir une alternative à ce cloisonnement forcé, je vous exprime toute ma gratitude. Votre sort nous préoccupe. Que ce soit l'impact économique de l'arrêt prologé des manifestations artistiques ou de faire valoir les recommandations d'améliorer les conditions socio-économiques du Groupe de travail du Premier ministre sur le statut de l'artiste, nous sommes activement affairé.e.s à trouver des solutions à court terme, à moyen terme et à long terme.

Je remercie le Conseil d'administration de l'AAAPNB qui a su guider nos actions au fil des derniers mois. Merci à toute l'équipe pour le travail accompli dans le respect et la collaboration, et merci à l'avance pour le travail à venir. C'est grâce aux artistes et à la loyauté de tous ses membres que l'AAAPNB peut cette année souffler ses trente bougies !

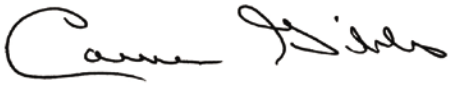

Carmen Gibbs
Directrice générale

Impacts du confinement résultant de la pandémie du Covid-19

Nous souhaitons par ces quelques mots rendre compte des actions de votre association pour assurer que les artistes ne seraient pas indûment pénalisés par l'arrêt complet des activités.

Nous savons tous et toutes à quel point les impacts des mesures de confinement ont été ressentis par l'ensemble de la population canadienne et du monde entier. Ces mesures ont également affecté de plein fouet les artistes et les travailleurs.euses culturel.le.s. En l'espace d'une semaine ou deux, les artistes de toutes les disciplines artistiques ont subi l'arrêt des manifestations artistiques. Les multiples annulations ou reports ont provoqué des diminutions drastiques de revenus pour les artistes et il fallait donc que l'AAAPNB réagisse immédiatement pour limiter les dégâts.

Ainsi, dès le vendredi 13 mars 2020, l'AAAPNB s'est mobilisée face à la pandémie causée par le virus Covid-19. De plus, les artistes nous ont rapidement informés que leurs revenus fondaient comme neige au soleil du printemps. En effet, les spectacles étaient annulés ou reportés à une date ultérieure, les cachets n'étaient pas payés pour cause de force majeure ou bien étaient eux aussi reportés.

L'AAAPNB étant productrice du gala des Éloizes qui devait avoir lieu du 29 avril au 2 mai 2020 à Petit-Rocher, ses dirigeants ont rapidement constaté le sérieux de la propagation du virus et ses impacts sur le secteur des arts et des industries culturelles.

Dès le 16 mars, l'AAAPNB demandait au gouvernement provincial de créer un fonds spécial Covid-19 pour appuyer les artistes et les travailleurs.euses culturel.le.s afin que ces derniers aient accès à une aide financière d'urgence. Après l'envoi d'un communiqué à cet effet le 16 mars, les représentant.e.s de l'AAAPNB ont accordé des entrevues aux médias et ensuite obtenu une rencontre avec le chef de cabinet du Premier ministre Blaine Higgs, pour garantir l'établissement de programmes qui aideraient les artistes. L'AAAPNB a voulu obtenir l'assurance que les travailleuses.eurs indépendant.e.s, parmi lesquels se trouvent un grand nombre d'artistes, soient admissibles aux programmes d'urgence qui devaient bientôt être rendus publiques.

Nos inquiétudes ont été allégées par l'annonce de la création de fonds spéciaux pour le secteur des arts le 30 mars par MusiqueNB, grâce au programme « *NB chez soi* » pour les artistes en musique. Le 6 mai un programme s'adressant aux autres disciplines artistiques a été dévoilé par le Ministère du Tourisme, Patrimoine et Culture.

Parallèlement, l'AAAPNB entamait des démarches sous forme de lettres envoyées au gouvernement fédéral pour insister sur l'urgent besoin de mesures qui protégeraient les artistes, car, en l'espace d'une semaine, ils avaient perdu presque tous leurs revenus. Les envois de l'AAAPNB comportaient des missives au Premier ministre Justin Trudeau, aux ministres Steven Guilbeault (Patrimoine canadien) et Mélanie Joly (Développement économique et des Langues officielles), ainsi qu'à tous les députés francophones du Nouveau-Brunswick (Ginette Petitpas Taylor, Dominic LeBlanc, Pat Finnigan, Serge Cormier et René Arseneault). L'AAAPNB a insisté pour que le gouvernement annonce la création immédiate d'un fonds spécial pour les artistes et le secteur des arts.

L'AAAPNB s'est longuement attardée à la Prestation canadienne d'urgence qui a promptement été annoncée par le gouvernement fédéral. Par contre, nous nous sommes vite rendu compte que de nombreux artistes n'étaient pas admissibles à cette prestation qui exigeait que le travailleur ou travailleuse ait perdu l'entièreté de ses revenus. Par contre, ce n'était pas le cas des artistes qui recevaient encore des paiements de vente d'œuvres, de droits d'auteur et de contrats complétés antérieurement.

Plusieurs démarches ont été menées de concert avec la Fédération culturelle canadienne-française (FCCF) auprès du gouvernement fédéral dans l'espoir de faire comprendre le défi éprouvé par les artistes. Une rencontre a donc eu lieu entre les membres de la FCCF et le ministre du Patrimoine canadien Steven Guilbeault, tant pour obtenir une aide pour le secteur entier, que pour avoir une prestation d'urgence à laquelle seraient admissibles les artistes. À la mi-avril, le Premier ministre Justin Trudeau annonçait l'élargissement de ce programme d'urgence et ce, à la grande satisfaction des artistes.

Le 8 avril dernier, le ministre Guilbeault a annoncé des investissements de soutien venant du Fonds d'urgence relatif à la COVID-19, pour soutenir les organismes chargés de la culture, du patrimoine et du sport. Ce fonds servira à assurer la survie des organismes, des évènements et des entreprises artistiques et culturelles, entre autres. Un plan de relance devrait suivre.

La relance

Votre association est maintenant affairée à appuyer la relance du secteur des arts et de la culture au Nouveau-Brunswick. Chaque discipline artistique est dûment considérée, chaque type d'acteur pris en compte, et des liens avec les autres secteurs d'activités sont envisagés.

- Qu'en est-il des manifestations artistiques en lien avec le tourisme ?
- À quel moment les salles de spectacles rouvriront-elles ?
- Quand les tournages pourront-ils avoir lieu et sous quelles conditions ?
- Les galeries pourront-elles accueillir du public ?
- Quand le public pourra-il assister aux grandes célébrations artistiques en plein air ?

Toutes ces questions seront étudiées par un groupe de réflexion mené par le ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture auquel participe l'AAAPNB.

Rencontre virtuelle des membres

Photo prise lors d'une rencontre en téléconférence avec les membres pendant le confinement de 2020.

Développement de la pratique professionnelle

Mise en contexte

À travers ses nombreuses actions, l'AAAPNB fait la promotion de la profession d'artiste et de l'importance d'améliorer sa condition socio-économique. De même, l'Association fait valoir la contribution des artistes au développement de la société.

Depuis plusieurs années, l'AAAPNB s'assure que le Groupe de travail du Premier ministre sur le statut de l'artiste examine les mesures socio-économiques de soutien aux artistes. L'Association prépare des recommandations solides dans le but de convaincre le gouvernement du Nouveau-Brunswick d'agir en adoptant des mesures pour que les artistes puissent compter sur de meilleurs revenus et des programmes sociaux comparables aux autres travailleurs.euses. Puisque plusieurs recommandations s'adressent au gouvernement fédéral, l'AAAPNB poursuit son travail pour convaincre les deux paliers de gouvernement des bienfaits d'arrimer conjointement ces mesures.

Le programme de formation des artistes pour l'accroissement de leurs compétences a pris de l'importance au fil des ans. En effet, la formation artistique en français est devenue un service essentiel du développement professionnel pour les artistes au Nouveau-Brunswick.

1.1 Statut de l'artiste et conditions socio-économiques des artistes

L'AAAPNB veille à l'adoption d'une loi sur le statut de l'artiste au Nouveau-Brunswick et au développement des mesures gouvernementales pour améliorer les conditions socio-économiques des artistes.

Trois représentants de l'AAAPNB, Philippe Beaulieu, Carmen Gibbs et Jean-Pierre Caissie participent au Groupe de travail du Premier ministre sur le statut de l'artiste. Les chercheures indépendantes, Martine D'Amours et Marie-Hélène Deshaies ont effectué une étude exhaustive pour le Groupe de travail.

Un comité consultatif a également été mis sur pied pour voir à la suite des travaux avec une représentante de chaque instance suivante : l'AAAPNB, ArtsLink NB, artsnb, le ministère du Tourisme, Patrimoine et Culture, le ministère de l'Éducation postsecondaire, Formation et Travail et le Bureau du Conseil exécutif. Ce comité termine le rapport de recherche, ainsi que le rapport à remettre au Premier ministre.

À la veille de compléter et d'adopter son rapport final, le Groupe de travail a été paralysé par le confinement dû à la pandémie.

L'AAAPNB continuera d'assurer les représentations politiques nécessaires auprès des paliers provincial et fédéral pour encourager la collaboration entre le gouvernement du Nouveau-Brunswick et celui du Canada. L'AAAPNB prévoit ainsi l'adoption de mesures destinées à améliorer les conditions socio-économiques des artistes, notamment, à travers l'assurance emploi, l'étalement du revenu, la pension de sécurité de la vieillesse et les crédits d'impôt pour les bourses de création et les droits d'auteur.

Groupe de travail du Premier ministre sur le statut de l'artiste

De haut en bas : Heather McTiernan, Guylaine Godin, Nathalie Dubois, Thierry Arseneau, Mark Blagrave, Jocelyn Richer, Jean-Pierre Caissie, Carol Collicutt, Danielle Hogan, Carmen Gibbs, Philippe Beaulieu, Cécile Lepage et Julie Whitenect.

Photo en haut de page : Radieux et radieuses sont les participant.e.s au Forum sur le théâtre de février 2020.

1.2 Centre de ressources et de services professionnels

Le Centre de ressources et de services professionnels est une agrégation d'information, de documents, de rapports et de références utiles aux artistes professionnel.le.s pour gérer leur carrière de façon autonome et pour actualiser leurs connaissances.

Toutes les données sur notre site web sont à la disposition des artistes membres et plus largement, des travailleurs.euses culturel.le.s, municipalités, écoles et instances gouvernementales.

L'AAAPNB traverse une phase de consultations et de recherche de financement pour réactualiser la conception du site web et sa mise à jour.

La recension d'information est une activité de veille permanente de l'AAAPNB, à laquelle s'ajoute la création de guides pratiques sur différentes questions pertinentes pour les artistes, ainsi que des rapports qui servent de référence dans la communauté des arts et de la culture.

Les documents suivants sont accessibles sur le site web de l'AAAPNB et à son bureau. Ils sont regroupés par discipline artistique et par thématique : appels d'offres, Stratégie globale renouvelée ou barèmes de rémunération; quelques-uns parmi bien d'autres.

Trajectoire 18>23. La Stratégie globale renouvelée
La Stratégie globale est la carte de navigation pour mieux intégrer les arts et la culture dans la société acadienne au Nouveau-Brunswick.

Les artistes ont accès à plusieurs documents et liens web pour trouver des réponses aux questions d'éthique, de ressources humaines, de droits d'auteur et demandes de financement.

Dans un souci d'encadrer et appuyer davantage les artistes, une personne-ressource est au service des artistes pour les aider avec l'élaboration de leurs projets. Cette aide individualisée sert aux besoins spécifiques des artistes.

De plus, des annonces d'intérêts sont envoyées aux membres : appels d'offre, occasions de développement professionnel, etc.

1.3 Formation/perfectionnement professionnel

Afin d'être reconnu.e dans la société comme travailleur ou travailleuse hautement spécialisé.e et jouer pleinement son rôle sociétal, l'artiste a besoin de parfaire ses connaissances tout au long de sa carrière.

Le programme de formation continue de l'AAAPNB offre un perfectionnement professionnel sous forme de formations liées au développement de la carrière artistique et des ateliers plus spécialisés qui répondent aux exigences d'actualisation de la pratique artistique.

Le programme de formation continue s'articule autour de quatre volets principaux :

- ateliers transversaux par discipline touchant à la formation continue et au perfectionnement professionnel;
- programme d'accompagnement (coaching et mentorat);
- programme de résidences d'artistes;
- série de conférences.

L'AAAPNB accroît les occasions de formation offertes aux artistes en tissant des partenariats avec les établissements de formation et organismes artistiques acadiens, néo-brunswickois et nationaux, de sorte à leur ouvrir d'autres horizons et leur donner des occasions d'échanges et de réflexion sur l'évolution de la pratique artistique.

Cette année, l'AAAPNB a proposé de nombreuses formations aux artistes de toutes les disciplines, dans les quatre régions acadiennes du Nouveau-Brunswick (Sud, Nord-Est, Nord et Nord-Ouest). Le programme de formation est construit en fonction des besoins exprimés par les membres de l'AAAPNB, par la cueillette de propositions à l'Assemblée générale annuelle, lors des tournées d'ateliers et basé sur les formulaires d'évaluation des formations.

Le programme de formation continue est rendu possible grâce au financement du ministère de l'Éducation post-secondaire, Formation et Travail et du ministère du Tourisme, Patrimoine et Culture du Nouveau-Brunswick.

En 2019-2020, environ 250 personnes ont participé aux ateliers et formations offertes dans le cadre du programme de formation continue de l'AAAPNB.

❖ Quatre ateliers de gestion de carrière

Le portfolio artistique
avec Blanche Morin

Cette formation vise l'apprentissage de la structure, la compréhension et rédaction des documents qui font partie du portfolio artistique, la présentation d'un curriculum vitae, la démarche artistique et les œuvres, réunis dans un document articulé qui servira aux concours et demandes de financement.

- 30 septembre 2019 à Moncton
- 2 octobre 2019 à Campbellton
- 4 octobre 2019 à Caraquet

L'espace public : atelier et lieu d'exposition. Contexte et conditions d'un art public pérenne avec Marie Perrault

Suite à l'adoption d'une politique d'art public au Nouveau-Brunswick, l'AAAPNB a offert cet atelier afin que les artistes soient en mesure de répondre aux appels d'offre venant des municipalités ou organismes qui désirent intégrer des œuvres d'art dans leurs bâtiments. La formation est axée sur les principaux éléments d'art public et les divers intervenants impliqués.

- 22 octobre 2019 à Edmundston
- 23 octobre 2019 à Bathurst
- 24 octobre 2019 à Moncton

Atelier médiation en art contemporain : *faire vibrer les communautés à l'art contemporain*
avec Marie-Laure Robitaille en partenariat avec l'Association des groupes en arts visuels francophones.

Comment s'inscrire dans les stratégies d'action culturelle centrées sur les situations d'échange et de rencontres entre les citoyens et les milieux culturels et artistiques ? Cet atelier vise l'augmentation des compétences des travailleurs.euses culturel.le.s dans le développement d'activités et d'outils de médiation en art contemporain qui s'adressent à différents publics.

- 25 février 2020 à Edmundston
- 27 février 2020 à Campbellton
- 28 février 2020 à Bouctouche

Cliniques d'information juridique en partenariat avec le Réseau d'étudiant.e.s Pro Bono de l'Université de Moncton, Marie-Ève Nowlan et Julie-Michèle Lee, sous la supervision de Me Dustin Caissie

Connaître ses droits pour les faire respecter.

Dates reportées en raison du confinement résultant de la pandémie

Le portfolio artistique

Blanche Morin a présenté l'atelier Le portfolio artistique au centre Circolo art et culture de Campbellton.

Mentorat

Laurie LeBlanc, Jeannette LeBlanc et Frank Williams lors d'un mentorat offert par l'AAAPNB.

Atelier médiation en art contemporain

Marie-Laure Robitaille a animé un atelier de médiation culturelle en art contemporain présenté conjointement avec l'Association des groupes en arts visuels francophones.

❖ Cinq ateliers disciplinaires

Montage Vidéo : rythme du récit visuel avec Kevin McIntyre en partenariat avec UNIS TV

L'atelier avancé vise à développer des techniques de montage au niveau du rythme et du sens narratif d'un récit visuel : Plusieurs trucs et astuces afin d'améliorer la qualité de production des montages et renforcer le sens éditorial des images, du son et de la musique.

Dates reportées en raison du confinement résultant de la pandémie

Multibarre et danse contemporaine
avec Chantal Baudouin

Il s'agit d'un entraînement de renforcement qui utilise l'isolement musculaire et l'alignement optimal. La formation en danse contemporaine est un entraînement rigoureux comprenant des exercices techniques, des combinaisons chorégraphiques et des déplacements dans l'espace.

Dates reportées en raison du confinement résultant de la pandémie

Classe de maître
avec Danielle Loranger en partenariat avec le Festival littéraire Northrop Frye

Le Festival Frye a organisé un entretien avec l'auteure et illustratrice Danielle Loranger lors de la soirée de lancement de son album *Un géant dans la tête*. Animé par Michel Doucet, l'entretien portait sur la création de l'album.

- 9 novembre 2019 à Moncton

Illustration de livre jeunesse : de la création à l'édition
avec Réjean Roy

Cet atelier aborde les différentes problématiques à considérer lorsqu'on illustre des livres pour enfants, les principales étapes à suivre, le langage et le rapport entre l'éditeur.trice et le.la graphiste.

- 3 février 2020 à Moncton
- 4 février 2020 à Edmundston
- 5 février 2020 à Campbellton

Écrire le territoire
avec Gabriel Robichaud en partenariat avec le Festival littéraire Northrop Frye

L'écriture du territoire peut se manifester sous plusieurs formes : Des chemins concrets aux routes plus abstraites, l'auteur propose d'explorer diverses cartographies desquelles s'inspirer pour entamer et développer un projet d'écriture.

- 29 février 2020 à Moncton

Illustration de livre jeunesse

Réjean Roy est entouré des participant.e.s à l'atelier Illustration de livre jeunesse, de la création à l'édition de Campbellton.

Vernissage de l'exposition

Au vernissage de l'exposition *Elisgenooasig, Entre : Croiser, Lacer, Lier, Inter: Fuse, Lace, Relate* à la Galerie Sans Nom en janvier 2020. Cette exposition est le fruit de la résidence interculturelle avec ArtsLink NB et Mawi'art Wabanaki Artist Collective. De gauche à droite : Kenzie Hancox (ArtsLink NB), Indigo Poirier, Nicole Haché, Carmen Gibbs (AAAPNB), Tara Francis et Catherine Arseneault (Galerie Sans Nom).

❖ Accompagnement professionnel (service de mentorat)

Le programme d'accompagnement permet aux artistes émergent.e.s ou en milieu de carrière de bénéficier de l'expertise d'un.e artiste expérimenté.e dans l'élaboration d'un projet. La particularité du mentorat est de cibler des problématiques individuelles dans la carrière des artistes et de développer des habiletés personnelles.

Cette année, sept services de mentorat ont été organisés.

Mentors 2019-2020 : Marie Ulmer, Jeannette et Laurie LeBlanc, Hélène Harbec, Vicky Lentz, Mélanie Parent, Marc LeBlanc et Élisabeth Marier.

Artistes mentoré.e.s : Danielle Saulnier, Frank Williams, Rachel Duperreault, Mélanie Parent, Rebecca Belliveau, Bianca Richard et Serge V. Richard.

Voici les cinq artistes mentors du programme Entr'ARTS, soit Florent Le Duc, Gil Mortio, Georgette LeBlanc, Serge Murphy et Alex Veilleux.

❖ Programme de résidences d'artistes

Le programme biennal en création artistique Entr'ARTS

Pour sa quatrième édition, le Regroupement artistique francophone de l'Alberta (RAFA) a offert à l'AAAPNB d'envoyer quatre artistes de l'Acadie et un mentor pour participer à Entr'ARTS.

Situé au cœur des Rocheuses, le *Banff Centre for the Arts and Creativity* possède des infrastructures modernes et des conditions optimales pour la création artistique. Ce lieu a accueilli un séminaire intensif de 6 jours, du 27 août au 2 septembre 2019. Vingt-deux artistes de l'Acadie et de l'Ouest canadien se sont réunis pour profiter de l'expertise de cinq mentors de renom tout en travaillant sur des créations personnelles.

Les mentors de l'édition 2019 :

- Serge Murphy (QC), mentor en arts visuels
- Georgette LeBlanc (NB), mentor en arts littéraires
- Alex Veilleux (QC), mentor en arts médiatiques
- Gil Mortio et Florent LeDuc (Belgique), mentors en chanson/musique

Les artistes de l'Acadie de l'édition 2019 :

- Joannie Thomas (Grande-Anse), artiste en théâtre
- Joey Robin Haché (Bathurst), artiste en musique
- Serge V. Richard (Kedgwick), artiste en arts visuels
- Élisabeth Marier (Caraquet), artiste en arts visuels

Entr'ARTS

Participant.e.s au programme Entr'ARTS du Regroupement artistique francophone de l'Alberta

Résidence de création interculturelle en partenariat avec ArtsLink NB

Le partenariat continu établi avec ArtsLink NB et l'AAAPNB a de nouveau offert une résidence artistique croisée entre un.e artiste acadien.ne, un.e artiste anglophone et un.e artiste autochtone.

La résidence se fera en deux étapes, soit une semaine à Saint-Jean et une semaine au Centre des arts à Edmundston. Cette résidence permet aux artistes sélectionné.e.s de travailler sur une œuvre personnelle et d'établir une interconnexion entre des milieux artistiques aux horizons distincts. De plus, l'échange propose aux artistes d'élargir leur regard sur la création en franchissant des barrières de la langue – sujet crucial dans une province bilingue.

Les artistes participant.e.s à la résidence :

- David Champagne, artiste francophone en arts visuels, Maisonnette
- Dan Smeby, artiste anglophone en arts visuels, Miramichi
- Francine Francis, artiste autochtone en arts visuels, Première nation de Metepenagiag

Dates reportées en raison du confinement résultant de la pandémie.

L'exposition Elisgenooasig / Entre : Croiser, Lacer, Lier / Inter: Fuse, Lace, Relate *regroupe le travail des artistes Tara Francis, Nicole Haché et Indigo Rain Poirier. Ensemble, elles ont sillonné les communautés de Caraquet, Saint-Jean et la Première Nation de Metepenagiag près de Miramichi.*

Cette résidence de création interculturelle avait pour mission de non seulement rapprocher les artistes des différentes communautés de la province, mais aussi de favoriser le rapprochement entre le public et l'art.

L'Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick (AAAPNB), ArtsLink NB et Mawi'art : Wabanaki Artist Collective sont à l'origine du projet. L'exposition s'est déplacée au Centre des arts de Saint-Jean, au Metapenagiag Heritage Park, à la Galerie Sans Nom à Moncton et à la Galerie Bernard-Jean de Caraquet. L'exposition a été gracieusement financée par la Fondation Sheila Hugh Mackay.

❖ Autres initiatives

Journée de co-création autour du numérique
Avec Véronique Marino et Andrée Harvey de LaCogency en partenariat avec Culture pour tous

Envisager de nouvelles façons de collaborer entre artistes et organisations en tenant compte des outils informatiques.

- 23 janvier 2020 à Moncton

Tenue d'un atelier de co-création en numérique avec Culture pour tous.

Tenue d'un atelier de co-création en numérique avec Culture pour tous. On aperçoit sur la photo : Véronique Godin, Monica Lanteigne, Marc Gauthier et Carmen Gibbs.

PARTENARIAT
L'AAAPNB dirige son regard sur les partenariats durables en percevant dans ces collaborations l'occasion de combler les besoins immédiats et à long terme des artistes des différentes disciplines. De cette façon, l'Association s'assure d'appuyer la pratique artistique au Nouveau-Brunswick tout en étant convaincue que les formations offertes ont déjà, et continueront d'avoir des retombées importantes pour les artistes du Nouveau-Brunswick.

1.4 Concertation des disciplines artistiques

Il est essentiel de créer des rencontres pour que les membres puissent discuter des enjeux qui affectent leurs disciplines respectives et échanger sur leurs réalités respectives, tout en se concertant sur des enjeux communs.

Un membre de l'équipe de l'AAAPNB épaule les artistes et les représentant.e.s des disciplines pour cerner ces enjeux. De plus, il.elle accompagne les artistes dans ces réflexions et les aide à engager des actions collectives.

- **Jean-Pierre Caissie**, chargé des arts médiatiques et arts visuels
- **Annik Landry**, chargée du théâtre, de la danse et des arts du cirque
- **Martial Heibing**, chargé de la littérature et de la musique

❖ Danse

Représentante de discipline : Jalianne Li

À la suite du succès de l'événement Carte blanche de 2018, les artistes en danse ont choisi de garder cette formule de spectacle qui rassemble et fait rayonner la danse dans la communauté. Grâce à l'engagement des artistes en danse, un deuxième événement Carte blanche a eu lieu le 30 novembre 2019, à la salle Bernard-LeBlanc du Centre culturel Aberdeen. Le taux de participation du public était deux fois plus élevé qu'en 2018.

Les membres de la discipline danse se sont aussi rencontrés afin d'identifier les problèmes auxquels ils font face et les solutions tangibles qu'il est possible de réaliser ensemble avec l'appui de l'AAAPNB. Pour porter des actions concrètes, ils et elles ont choisi de former les sous-comités suivants : Carte Blanche, résidences artistiques, perfectionnement professionnel et financement. Le comité Carte Blanche a déjà entamé la coordination de l'événement Carte Blanche 3e édition, qui aura lieu en novembre 2020.

❖ Théâtre

Représentante de discipline : Stephanie David

Les artistes et les compagnies de théâtre ainsi que l'Université de Moncton se sont rencontrés dans le cadre du Forum théâtre sur les questions : les planches du possible afin de se questionner sur les enjeux du théâtre actuel, identifier les besoins et définir une vision d'avenir. L'événement a eu lieu le vendredi 21 février sous forme de soirée réseautage, puis le samedi 22 février sous forme de Forum de discussion, pour aborder notamment les normes et conditions de travail et la formation initiale.

Nombre de participant.e.s : 52 artistes et professionnel.le.s de tous les horizons.

Le forum a été un franc succès, tant sur le nombre de participant.e.s et leur typologie que sur la quantité et qualité des sujets évoqués.

Le comité va prioriser les thèmes abordés et ensuite organiser des rencontres en vue de régler les problèmes identifiés.

Table longue sur l'avenir du théâtre en Acadie

❖ Littérature

Représentante de discipline : Marie-France Comeau

L'industrie littéraire en Acadie bénéficie d'une politique du livre qui offre au secteur la vision d'inscrire le livre et la lecture au cœur de l'épanouissement de la population. Idéalement, une Politique d'achat du livre devrait compléter le dispositif.

L'AAAPNB continue de solliciter les interlocuteurs provinciaux pour faire avancer le dossier. Ces démarches sont détaillées dans l'Axe 3.

Le Festival littéraire Frye a renouvelé son offre de classe de maître avec Danielle Loranger et Gabriel Robichaud. Ravie par ce partenariat, l'AAAPNB envisage de solliciter les autres festivals de poésie et de littérature de la province pour qu'ils intègrent cette offre dans leur programmation.

La rencontre de la discipline a constaté la quasi-absence de critiques pouvant mettre en valeur les publications et inciter le public à les lire. La discipline mène une réflexion pour créer un environnement propice à la création et la diffusion de ces critiques.

❖ Musique

Représentant de discipline : Guyaume Boulianne

Une rencontre du secteur musique devait avoir lieu en mars 2020, mais a été annulée.

Date reportée en raison du confinement résultant de la pandémie.

Bien sûr, les enjeux de la découvrabilité et des redevances pratiquement inexistantes pour la diffusion de la musique en continu sur les différentes plates-formes privées restent un sujet sensible. Il faudra sans aucun doute un mouvement coordonné de toutes les forces du milieu artistique et culturel canadiens pour espérer faire bouger les lignes.

❖ Arts médiatiques

Représentant de discipline : Phil Comeau

L'hiver dernier, l'AAAPNB a tenu une rencontre avec les artistes en arts médiatiques pour discuter des opportunités et défis qui leur sont offerts. Une partie de la discussion a été consacrée au renouvellement des licences de Radio-Canada/CBC et la tournée de l'Office national du film du Canada.

❖ Arts visuels

Représentante de discipline : Sylvie Pilotte

Les artistes en arts visuels se réunissaient cet automne pour discuter de sujets multiples, dont le programme provincial d'art public, le vieillissement et l'isolement des artistes, les subventions à la création et la diffusion internationale. La discussion sur la politique provinciale d'art public a été grandement alimentée par un atelier présenté par Marie Perrault à ce sujet.

Rencontre en arts visuels

Rencontre des membres en arts visuels au Centre culturel Aberdeen avec des participant.e.s en téléconférence.

1.5 Les Éloizes

L'AAAPNB entend poursuivre la tenue biennale des Éloizes qui reconnaît l'excellence artistique acadienne. Initialement prévu du 29 avril au 2 mai 2020, l'évènement a été repoussé du 28 avril au 1er mai 2021, en raison de la pandémie.

Conférence de presse le 27 novembre 2019 à Petit-Rocher : Présentation des finalistes de l'édition 2020 .

C'est la première fois que l'événement Éloizes aura lieu dans une municipalité de 1 897 habitant.e.s. Selon l'AAAPNB, il est essentiel que toutes les municipalités, grandes et moins grandes, puissent accueillir cet événement d'envergure.

Les retombées de l'événement seront appréciables pour la communauté d'accueil, que ce soient en termes de fierté acadienne, du sentiment d'appartenance à une communauté, pour l'économie locale et du legs au développement des compétences.

Dates reportées en raison du confinement résultant de la pandémie.

Présence internet et des médias sociaux de l'AAAPNB du 1er avril 2019 au 31 mars 2020

Site internet AAAPNB
Nombre de visiteurs uniques : **9 113**
Nombre de pages vues : **53 520**

Facebook AAAPNB
Nombre de « J'aime » : **2 662**
Nombre de visualisations des publications (utilisateurs uniques) : **183 477**
Nombre de visualisations des vidéos : **20 804**

Facebook Éloizes
Nombre de « J'aime » : **2 046**
Nombre de visionnements des publications (utilisateurs uniques) : **171 574**

Twitter
Nombre d'abonné.e.s : **2 877**

Youtube
Nombre total de visionnements : **541**

Instagram
Nombre d'abonné.e.s : **1 056**

LinkedIn
Nombre de relations : **807**

Développement de l'écosystème artistique

Mise en contexte

Suite à l'exercice exhaustif d'actualisation de la *Stratégie globale pour l'intégration des arts et de la culture dans la société acadienne au Nouveau-Brunswick* adoptée en 2009, L'AAAPNB s'est vue confier la mise en œuvre de *Trajectoire 18>23,* la *Stratégie globale renouvelée*, en décembre 2017.

La nouvelle feuille de route orientera les actions de l'AAAPNB et ses partenaires au cours des cinq prochaines années. Les tables permanentes de concertation et les sous-comités se sont tous rencontrés pour prioriser leurs activités et commencer la mise en action des recommandations.

L'AAAPNB poursuit également le projet d'accompagnement et de formation en aménagement culturel des territoires et de la médiation culturelle qu'elle mène déjà avec des municipalités de la province.

L'AAAPNB continue de se soucier du développement de l'écosystème général pour offrir des meilleures occasions aux artistes.

2.1 Mise en œuvre de *Trajectoire 18>23, la Stratégie globale renouvelée*

Lancée en septembre 2018 et intitulée *Trajectoire 18>23, la Stratégie globale renouvelée* s'inscrit dans la continuité du travail accompli par la *Stratégie globale pour l'intégration des arts et de la culture dans la société acadienne au Nouveau-Brunswick* (2009-2017). Issu des États généraux des arts et de la culture (2004-2009), ce vaste projet de société est un exemple remarquable de mobilisation citoyenne.

Les cinq stratégies sectorielles suivantes forment l'architecture du document *Trajectoire 18>23* :

- Développement des artistes professionnel.le.s
- Développement des organisations artistiques, culturelles et patrimoniales
- Développement des entreprises et industries culturelles
- Intégration des arts et de la culture en éducation
- Développement des communautés par l'aménagement culturel du territoire

La communauté acadienne a mandaté l'AAAPNB de piloter le projet, c'est-à-dire coordonner la mise en œuvre de la Stratégie globale renouvelée, assurer le bon fonctionnement des cinq grandes tables de concertation, élaborer divers outils selon les besoins des porteurs des stratégies et mettre en place des mécanismes permettant de suivre les progrès accomplis par ces différentes tables. Pour ce faire, l'AAAPNB gère un poste de coordination de la Stratégie globale renouvelée dont la titulaire reçoit l'appui de la direction générale et des employé.e.s de l'Association. Ensemble, ils forment une équipe consacrée à la mise en œuvre des projets particuliers qui sont définis dans la stratégie et l'accompagnement des partenaires.

L'AAAPNB crée également des espaces de dialogue et de rétroaction des cinq tables de concertation provinciales qui rassemblent les représentant.e.s des partenaires de chaque stratégie sectorielle. Ces personnes veillent à établir des priorités ainsi qu'à la mise en œuvre du plan d'action destiné à leur secteur. Certaines tables sont dotées de sous-comités, telles que la table en éducation dont le sous-comité est voué à la Petite enfance et la table des industries et des entreprises culturelles avec ses sous-comités sectoriels de musique, édition et arts médiatiques.

En 2019-2020, toutes les tables permanentes de concertation et les sous-comités ont été mis sur pied et se sont rencontrés au moins une fois. Des dates statutaires ont été instaurées pour assurer des rencontres régulières. Les tables de concertation se sont déplacées dans les différentes régions de la province afin de travailler sur l'ensemble du territoire.

Photo : Lancement à Beresford de la publication *Politique culturelle : Guide à l'intention des municipalités en mai 2019*.

❖ Table des artistes professionnel.le.s

Composée des membres du conseil d'administration de l'AAAPNB, des représentant.e.s des disciplines artistiques, d'Artslink NB, d'artsnb ainsi que du ministère de la Culture, cette table s'est réunie en octobre 2019 pour prioriser les dossiers : le Groupe de travail du Premier ministre sur le statut de l'artiste, les actions touchant le droit d'auteur, le numérique, la reconnaissance du travail artistique, le développement de carrière, le travail en milieu scolaire et la politique de diffusion.

❖ Table des organisations artistiques, culturelles et patrimoniales

Cette table qui réunit une trentaine d'organisations a priorisé la concertation, les ressources humaines et les infrastructures de diffusion et d'une politique de diffusion. Elle a tenu sa première rencontre en juin à Dieppe, et une deuxième en février pour permettre aux membres d'échanger sur les enjeux de la diffusion auxquels font face les organisations.

Au menu des discussions en mars 2020 de la Table des organismes artistiques, culturels et patrimoniaux : la diffusion. Au centre de la table, on aperçoit Jacinthe Comeau et Carmen Gibbs.

❖ Table des entreprises et des industries culturelles et ses comités (édition, musique, arts médiatiques)

Une vingtaine de représentant.e.s d'organismes, d'industries et entreprises culturelles ont pris part à la première rencontre de cette table en novembre, à Moncton. Cette table a décidé de fonctionner par comités sectoriels pour les actions spécifiques de chaque discipline et, pour sa part, la grande table gérera les actions transversales. Les priorités par secteur sont : la politique du livre et une politique d'achat du livre pour l'édition; la bonification des ressources financières et humaines pour la musique et un programme de crédit d'impôts ou l'équivalent pour les arts médiatiques. Les priorités des actions transversales sont la concertation, la reconnaissance des industries culturelles et la formation.

Les membres de la Table des entreprises et industries culturelles sont au travail pour prioriser les actions à entreprendre.

❖ Table Arts et culture en éducation coprésidée par l'AAAPNB et le Ministère de l'Éducation et le Comité Arts et culture à la Petite enfance

En 2019, la table Arts et culture en éducation a eu lieu en mars à Fredericton, puis en septembre à Edmundston, mais la rencontre prévue en mars 2020 à Caraquet a dû être reportée *sine die*. Les ateliers : valorisation des arts, programme d'artistes en milieu scolaire, barèmes, infrastructures adaptées et aménagement culturel du territoire sont parmi les priorités ressorties à mettre en œuvre au cours des deux prochaines années.

Date reportée en raison du confinement résultant de la pandémie

Rencontre en septembre 2019 de la Table Arts et culture en Éducation dans la magnifique salle de spectacle du Centre des arts d'Edmundston.

❖ Table en aménagement culturel du territoire

La table s'est rencontrée en mai à Petit-Rocher/Bathurst et en octobre à Saint-Quentin. Elle regroupe des représentants d'une vingtaine d'organismes qui œuvrent dans divers domaines : municipalités, gouvernance civile, économie, santé, jeunesse, aîné.e.s, patrimoine, radios communautaires et culture, ainsi que des représentants de ministères provinciaux et Patrimoine canadien. Les priorités d'action de la table sont la gouvernance locale et la pleine municipalisation, la formation et l'accompagnement en aménagement culturel du territoire et la collaboration accrue avec le milieu scolaire par rapport aux infrastructures.

❖ Reddition des comptes

La reddition de compte de La mise en œuvre de *Trajectoire 18>23* s'opère auprès des partenaires grâce aux différentes structures de résonance mises en place :

- Les tables permanentes de concertation où les participants doivent rendre compte des progrès des initiatives ;
- Une rencontre interministérielle (ministère du Tourisme, Patrimoine et Culture, ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, ministère de l'Éducation postsecondaire, Formation et Travail, la Société de développement régional, les Affaires intergouvernementales, les Langues officielles et Patrimoine canadien) ;
- La concertation des organismes acadiens du Nouveau-Brunswick (COANB).

Ces espaces permettent de faire le rapport des diverses actions et initiatives réalisées par les partenaires et de rendre compte du travail accompli. Ainsi outillé.e.s, les partenaires peuvent compter sur un accompagnement dans la réalisation des actions qui les concernent. De cette façon, ils participent au développement de leurs secteurs respectifs et par le fait même, au développement de l'Acadie et de la province du Nouveau-Brunswick.

2.2 Renforcement de l'infrastructure artistique et culturelle

L'Association travaille activement à renforcer l'infrastructure artistique et culturelle en s'impliquant dans l'écosystème régional et national. Que ce soit en siégeant au conseil d'administration de la Fédération culturelle canadienne-française et de l'Alliance nationale de l'industrie musicale ou celui du comité conseil de la Stratégie de promotion des artistes acadiens sur la scène internationale et ses comités par discipline, l'AAAPNB est toujours aux premières lignes pour s'assurer que les artistes puissent évoluer dans un milieu sain et solide qui leur permettra de réaliser pleinement leur potentiel créatif.

L'AAAPNB contribue aussi au renforcement de l'infrastructure par le biais des tables de concertation constituées avec le milieu artistique et culturel telle que la Table des organisations artistiques, culturelles et patrimoniales et la Table des entreprises et des industries culturelles. De plus, elle travaille avec ces tables à améliorer des conditions de production, de création et de diffusion de toutes les disciplines, tout en contribuant à l'avancement de certains dossiers prioritaires et spécifiques, comme la politique d'achat du livre et le crédit d'impôt pour le film, la télévision et les nouveaux médias.

L'AAAPNB s'assure aussi d'établir des partenariats qui permettront d'améliorer l'accès des artistes aux infrastructures existantes et d'appuyer des stratégies visant à augmenter la circulation des artistes et leurs œuvres au Canada et à l'étranger.

Consciente de la force du patrimoine, elle poursuit la réflexion entamée avec les intervenant.e.s concerné.e.s sur la conservation des œuvres et leur mise en valeur patrimoniale.

2.3 Intégration des arts et des artistes dans le milieu de l'éducation

Rencontre en septembre 2019 de la Table Arts et culture en Éducation.

L'AAAPNB est très impliquée dans l'intégration des arts et des artistes dans le milieu de l'éducation, entre autres, par le biais de la table de concertation Arts et culture en éducation qu'elle copréside avec le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MÉDPE). Cette table regroupe un ensemble d'intervenant.e.s des milieux de l'éducation, des arts et de la culture, des institutions de formation, ainsi que du gouvernement afin d'assurer la mise en œuvre de la Stratégie d'intégration des arts et de la culture en éducation, en plus d'identifier des enjeux et priorités.

Elle travaille donc de près avec l'ensemble des partenaires du milieu de l'éducation afin d'engager une réflexion pour s'assurer que les jeunes du Nouveau-Brunswick reçoivent un enseignement des arts de qualité. Elle veille également sur les projets des artistes en milieu scolaire tel que GénieArts et Une école - un artiste.

L'AAAPNB est également partenaire de la mise en œuvre de la Politique d'aménagement linguistique et culturel (PALC) dont les actions ont été incluses dans la Stratégie globale renouvelée. Elle siège au Groupe d'action-

collaboration sur l'éducation en français (GACEF). Le GACEF, composé de partenaires multisectoriels, est responsable de la mise en place d'une stratégie commune pour garantir, par l'action concertée et le leadership partagé, le succès des visées stratégiques de la Politique d'aménagement linguistique et culturel (PALC). De plus, le GACEF est responsable d'obtenir le financement nécessaire à la réalisation de la double mission éducative et identitaire du système acadien de l'éducation. La coordination de ce groupe est assurée par la Fédération des jeunes francophones du Nouveau-Brunswick. Comme membre du GACEF, l'AAAPNB représente les artistes et plus largement le secteur des arts, tout en veillant à l'intégration des arts et de la culture aux travaux du GACEF et aux actions qui découlent de la PALC.

L'AAAPNB travaille également de près avec l'Université de Moncton et le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick pour rehausser la place des arts dans les programmes d'études et la présence des arts dans les institutions d'enseignement postsecondaires.

2.4 Intégration des artistes dans la communauté

Par le biais de la table de concertation de l'Aménagement culturel du territoire qui regroupe des intervenant.e.s des secteurs des municipalités, de l'éducation, de la santé, du communautaire, du patrimoine, des arts, de la culture et de différents ministères, l'AAAPNB est au cœur du travail qui se fait pour s'assurer que les arts et les artistes fassent parties prenantes du développement des communautés acadiennes et de la province.

L'Association travaille actuellement à l'organisation d'un forum de la PALC sur l'aménagement culturel du territoire, en lien avec l'éducation et qui réunira des intervenant.e.s de tous les secteurs en permettant de mettre de l'avant les bonnes pratiques art-école-communauté.

❖ Projet d'accompagnement et de formation des municipalités en aménagement culturel des territoires (ACT)

La réalisation de ce projet de trois ans, mené par l'AAAPNB en collaboration avec l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick (AFMNB), a eu des retombées concrètes et continuera d'avoir un impact auprès des communautés acadiennes de la province. En mai 2019, devant les membres de la Table de concertation en ACT, les sept communautés participantes au projet (Baie-Sainte-Anne, Balmoral, Beaubassin-est, Beresford, Dalhousie, Saint-Quentin, Shediac) ont livré un vibrant témoignage qui confirme la valeur ajoutée d'un accompagnement et d'un programme de formation pour l'adoption de politiques culturelles et l'élaboration de plans stratégiques.

La Communauté rurale de Haut-Madawaska et le Village de Rogersville ont entrepris le processus d'élaborer leur première politique culturelle et ces deux communautés seront accompagnées par l'AAAPNB. Une 3e cohorte s'ajoutera en septembre 2020, accroissant ainsi le nombre de municipalités acadiennes dotées de politiques culturelles. Le guide élaboré à l'intention des municipalités facilitera cette démarche.

Aménagement culturel du territoire (ACT)

Une approche de développement selon laquelle tous les secteurs de la société se mobilisent pour intégrer les arts, la culture et le patrimoine dans le développement durable des communautés.

Haut-Madawaska

Rogersville

❖ Médiation culturelle

L'AAAPNB mène un projet d'accompagnement et de mentorat en médiation culturelle avec deux municipalités. Ce projet de création artistique participative et communautaire impliquera les citoyens et citoyennes de divers milieux et touchera aux enjeux sociaux. À Saint-Quentin, la démarche du projet collectif mené par l'artiste Carole Lulham motivera une réflexion sur la stigmatisation et la santé mentale, tandis qu'à Shediac, le projet mené par l'artiste Lucie Bellemare abordera le sujet des femmes battues et de l'abus de tous types avec la participation du Centre de crises familiales Beauséjour.

En février 2020, l'AAAPNB a offert une journée de formation en médiation culturelle en art contemporain dans trois galeries d'art de la province. Animée par la commissaire Marie-Laure Robitaille, cette journée a suscité beaucoup d'intérêt de la part des intervenants et intervenantes de la communauté, du milieu scolaire et culturel ainsi que des artistes professionnel.le.s.

Médiation culturelle

Au carrefour du culturel et du social, la médiation culturelle déploie des stratégies d'intervention – activités et projets – qui favorisent, dans le cadre d'institutions artistiques et patrimoniales, de services municipaux ou de groupes communautaires, la rencontre des publics dotés d'une diversité d'expériences. La médiation culturelle combine plusieurs objectifs : rendre accessible la culture au plus large public, valoriser la diversité d'expressions et les formes de création artistique, encourager la participation citoyenne, favoriser la construction de liens au sein des collectivités et contribuer à l'épanouissement des individus et au développement du sens communautaire.

Atelier médiation en art contemporain

Atelier médiation en art contemporain : *faire vibrer les communautés à l'art contemporain* animé par Marie-Laure Robitaille

2.5 Sensibilisation et intéressement du public

Pour que l'artiste professionnel.le fasse partie prenante de sa communauté, il faut avant tout qu'il dispose d'un auditoire, d'une tribune ou de spectateurs pour être capable de diffuser ses œuvres.

L'AAAPNB profite de chaque édition des Éloizes pour proposer des animations au public de la région où se tient l'événement, c'est une occasion idéale pour intéresser le public aux arts et à la culture.

Elle appuie et encourage d'autres événements artistiques qui offrent des vitrines publiques aux artistes professionnel.le.s ainsi que des initiatives qui contribuent à rapprocher les artistes de la communauté (projets de médiation culturelle, d'aménagement culturel du territoire, etc.).

L'AAAPNB assure régulièrement la communication sur les activités ou réalisations qui illustrent l'excellence des artistes du N.-B., notamment, par le biais des médias sociaux et du bulletin Inform'art.

Le bulletin Inform'art est une source complète d'information pour les artistes, le public et les partenaires. Au cours de l'année dernière, deux éditions du bulletin ont été transmis par courriel à environ 2 100 abonné.e.s. Il rend compte des activités principales de l'AAAPNB et des disciplines artistiques. De plus, il présente des renseignements destinés plus spécifiquement aux artistes, y compris les dates limites des demandes de financement, les offres de contrats, les appels de dossiers et de candidatures, en plus des occasions pour les artistes de produire leur travail et le diffuser.

Positionnement et représentation politique

Mise en contexte

En tant qu'organisme de veille, l'AAAPNB est la voix politique des artistes et par extension, celle du milieu des arts. Elle porte leurs revendications auprès des différentes instances municipales, provinciales et fédérales et s'assure ainsi d'être une interlocutrice incontournable pour toutes les décisions qui touchent le milieu des arts.

L'AAAPNB initie des rencontres politiques tant au provincial qu'au fédéral pour que la profession d'artiste soit reconnue au Nouveau-Brunswick et pour que des mesures et politiques gouvernementales soient adoptées afin d'améliorer le sort socio-économique des artistes et soutenir l'écosystème des arts et de la culture.

3.1 Porte-parole des artistes

❖ Covid-19

Dès les premières annonces de confinement, l'AAAPNB s'est affairée à demander au gouvernement provincial un fonds d'aide d'urgence pour la perte de revenus des artistes et travailleur.euse.s culturel.le.s qui sont travailleurs.euses autonomes. Ceux-ci ont été les premier.ère.s affecté.e.s par l'annulation des rassemblements d'envergure et la fermeture des lieux publics. Depuis, le gouvernement a annoncé une prestation de revenu d'urgence qui incluait les travailleurs.euses indépendant.e.s. De plus, MusiqueNB et le ministère du Tourisme, Patrimoine et Culture ont tous deux annoncé la mise sur pied de programmes d'aide destinés aux artistes, comme l'avait demandé l'AAAPNB.

Auprès du palier fédéral, l'Association a également manifesté son désir que les artistes et les travailleurs.euses culturel.le.s soient inclu.e.s dans les programmes d'aide d'urgence.

L'AAAPNB a transmis ses attentes aux dirigeants provinciaux et fédéraux par courrier et appels téléphoniques, a participé à une rencontre convoquée par la FCCF, avec le ministre du Patrimoine canadien Steven Guibeault.

L'Association est heureuse de constater que la Prestation canadienne d'urgence a été élargie et que les artistes et travailleur.euse.s culturel.le.s contractuel.le.s aient pu y accéder.

Photo : Rencontre avec Mélanie Joly, ministre du Développement économique et des Langues officielles.

Au provincial

❖ Positionnement politique

Au fil des des rencontres, des participations, des réunions, des consultations ou des prises de position, l'AAAPNB rappelle constamment au gouvernement que les arts et la culture génèrent des retombées sociales et économiques notables, participent à l'éducation des jeunes et à la rétention des citoyens et citoyennes sur le territoire, forgent la construction identitaire.

En 2017, selon Statistique Canada, le secteur des arts et de la culture générait des retombées économiques de 575 millions de dollars au Nouveau-Brunswick et comptait plus de 8 000 emplois.

Rencontres avec les représentant.e.s du gouvernement du Nouveau-Brunswick

- Vice-premier ministre et ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture et ministre responsable de la Francophonie, Robert Gauvin ;
- Ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, Dominic Cardy ;
- Ministre de l'Éducation postsecondaire, Formation et Travail, Trevor Holder.

L'AAAPNB a également organisé des rencontres fort stimulantes avec les caucus du Parti libéral et du Parti vert, qui ont permis tant à l'AAAPNB qu'aux députés des partis, de communiquer leurs intentions à l'égard des initiatives gouvernementales touchant les arts et la culture.

1. Discussion pour encourager l'adoption d'une Politique d'achat du livre pour le Nouveau-Brunswick en décembre 2019. De gauche à droite : le vice-premier ministre Robert Gauvin, la directrice générale de l'AAAPNB Carmen Gibbs et le ministre Dominic Cardy.
2. Avec le ministre Trevor Holder de l'Éducation postsecondaire, Formation et Travail.
3. Rencontre avec le caucus du Parti vert le 30 avril 2019.
4. Rencontre avec le caucus du Parti libéral le 30 mai 2019.

❖ Réaction au budget provincial

Les représentant.e.s de l'AAAPNB ont pris part cette année à une réunion privée de consultation prébudgétaire convoquée par le ministère des Finances, en plus de participer au huis clos qui a précédé l'annonce publique du budget provincial.

La pandémie causée par le Covid-19 a boulerversé le cours de la politique provinciale et par conséquent, le budget a été rapidement adopté. Le budget provincial maintient le statu quo sur l'enveloppe des arts et la culture. L'AAAPNB est neanmoins satisfaite de l'augmentation du financement d'artsnb par les fonds de loterie.

❖ Consultations en éducation

Le président Philippe Beaulieu et la directrice générale Carmen Gibbs ont été invités au Sommet sur l'Éducation par le ministre Dominic Cardy. Quelques jours plus tard, l'AAAPNB a transmis au ministre ses réactions au livre vert que ce dernier avait publié en septembre. L'AAAPNB a souligné qu'une éducation de qualité est essentielle à la société et que la contribution des artistes est d'une importance primordiale à l'épanouissement éducatif.

❖ Rencontre avec artsnb

L'AAAPNB entretient un échange ouvert et constant avec artsnb afin que ce dernier reçoive un financement amélioré pour offrir une série de programmes adaptés aux besoins réels des artistes et des différentes disciplines artistiques.

❖ Rencontre avec ArtsLink NB

L'AAAPNB s'entretient régulièrement de politique publique et de financement des arts avec ses homologues d'ArtsLink NB pour se concerter en vue de préparer leurs rencontres avec les élu.e.s.

L'AAAPNB a développé de nombreuses collaborations avec ArtsLink NB depuis sa fondation en 2009.

❖ Présence dans les médias

L'AAAPNB est en rapport étroit avec les médias d'information et elle maintient une présence soutenue dans les médias sociaux.

Les communiqués médiatiques de l'Association sont disponibles sur son site Web :

www.aaapnb.ca/salledepresse/

Rencontre entre ArtsLink NB, artsnb et l'AAAPNB

De gauche à droite : Jean-Pierre Caissie, directeur adjoint de l'AAAPNB, Philippe Beaulieu, président de l'AAAPNB, Carol Collicutt, présidente d'artsnb, Carmen Gibbs, directrice générale de l'AAAPNB, Jocelyn Richer, directeur général d'artsnb, Julie Whitenect, directrice générale d'ArtsLink NB et Julie Scriver, présidente d'ArtsLink NB.

Au fédéral

❖ Rencontre avec les représentant.e.s du gouvernement du Canada

- Ministre du Patrimoine canadien, Steven Guilbault.
- Sénateur René Cormier

Rencontre le 1er avril 2020 convoquée par la Fédération culturelle canadienne-française avec le ministre du Patrimoine canadien Steven Guilbeault pour discuter de la crise Covid-19 et d'un appui financier aux artistes et organismes des arts et de la culture.

❖ Campagne électorale fédérale

L'AAAPNB a participé à la campagne électorale canadienne en mettant de l'avant les arts et la culture par une série de messages clefs qui ont été validés par les membres lors de l'AGA 2019 :

- Une politique culturelle nationale
- Un statut de l'artiste qui comprend l'amélioration de ses conditions socio-économiques
- Un financement adéquat pour les arts, la culture et les industries culturelles
- Une diffusion accrue des œuvres et du travail des artistes
- Un cadre législatif adapté aux besoins et réalités artistiques et culturelles

L'AAAPNB a publié un dépliant en français et en anglais qui a été distribué à ses membres et partenaires. L'équipe de l'AAAPNB a aussi rencontré des candidat.e.s des quatre principaux partis politiques provinciaux pour demander des engagements concrets qui figureront dans leur plateforme électorale. L'Association a également compilé sur son site web, les engagements pris par chacun des principaux partis politiques.

❖ Rencontre bilatérale avec Radio-Canada

En décembre 2019, l'AAAPNB a participé à la rencontre bilatérale annuelle des organismes canadiens-français des arts avec les dirigeant.e.s de Radio-Canada. Ces rencontres, prévues par l'Entente pour le développement des arts et de la culture dans la francophonie canadienne, permettent des échanges sur les lignes directives du diffuseur public auprès des artistes des communautés francophones en situation minoritaire.

❖ CRTC

L'AAAPNB a manifesté son appui à Radio-Canada/CBC en 2020, lors du renouvellement de ses licences attribuées par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC). L'Association a rappelé à Radio-Canada/CBC l'importance de diffuser un contenu franco-canadien sur ses plateformes électroniques.

❖ Révision de la Loi sur le droit d'auteur

L'AAAPNB a salué le Comité permanent du patrimoine canadien qui a recommandé, lors du dépôt de son rapport *Paradigmes changeants*, une amélioration de la rémunération des artistes et de la diffusion des œuvres canadiennes.

Cette recommandation comporte, entre autres :

- une reconnaissance des réalisateur.trice.s et scénaristes comme cotitulaires du droit d'auteur au cinéma
- des mécanismes pour la création de contenu canadien par les services de vidéo en continu
- une réglementation des services de diffusion de musique en continu (comme les autres services de musique canadiens)
- des droits moraux et économiques pour les artistes-interprètes audiovisuels

Il reste à voir comment le gouvernement mettra en œuvre ces recommandations.

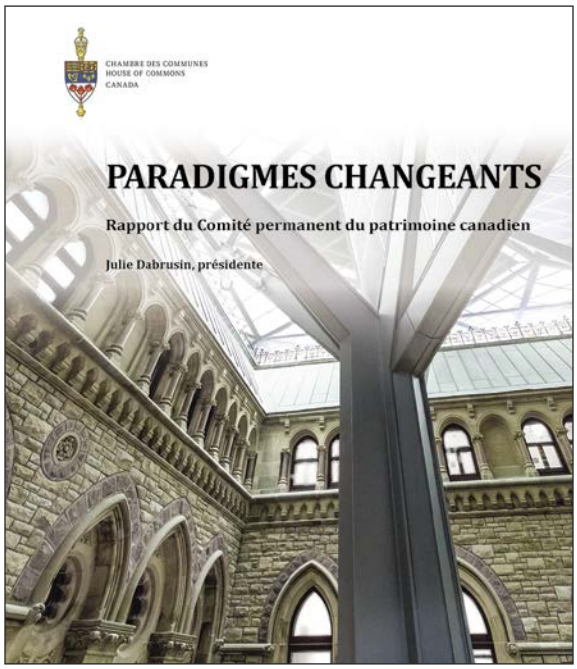

❖ Rapport Yale

L'AAAPNB a souligné la parution du rapport du Groupe d'examen du cadre législatif en matière de radiodiffusion et de télécommunication. Ce rapport préconise d'ajuster les lois canadiennes à la réalité du numérique et de la mondialisation des plateformes électroniques. Pour ce faire, il s'agirait d'une part, d'obtenir des investissements pour les œuvres canadiennes et d'autre part, d'exiger que les plateformes perçoivent des taxes.

❖ Budget fédéral

Au lieu de déposer un budget d'opérations habituel, le gouvernement canadien a privilégié des mesures d'aide d'urgence aux citoyens et citoyennes, ainsi qu'aux entreprises canadiennes affectées par la pandémie Covid-19.

3.2 Défense des dossiers liés aux arts

L'AAAPNB doit :

- **Établir un front commun provincial à l'égard de certaines revendications de portée globale (ex. : statut et conditions socioé-conomiques de l'artiste, augmentation du financement provincial des arts et la création d'un ministère de la Culture).**
- **Être partie prenante dans les grands dossiers fédéraux qui touchent les artistes (ex. : financement fédéral, Loi sur le droit d'auteur, CRTC), tout en travaillant de concert avec des organismes clés, notamment la FCCF et la Coalition pour les arts et la culture.**
- **Appuyer politiquement la défense de certains enjeux des disciplines artistiques.**
- **S'assurer que les arts et la culture fassent partie des plateformes des partis politiques provinciaux et fédéraux.**

❖ Comité consultatif du ministre pour l'industrie du film, de la télévision et des nouveaux médias

Le représentant en arts médiatiques, Phil Comeau et la directrice générale de l'AAAPNB, Carmen Gibbs ont participé à une rencontre du Comité consultatif du ministre pour l'industrie du film, de la télévision et des nouveaux médias en février 2019. Une large part des discussions a été consacrée aux besoins du développement professionnel du milieu. Cependant, le comité s'est entendu pour revoir son mandat ainsi que la teneur des programmes et les types de financement accordés.

À noter qu'un nouveau programme de prédéveloppement pour les réalisateur.trices et scénaristes a été annoncé cette année.

Le Comité consultatif du ministre pour l'industrie du film, de la télévision et des nouveaux médias s'est réuni en février 2019.

❖ Politique d'achat du livre

En novembre 2019, l'AAAPNB a rencontré le gouvernement pour faire valoir l'importance d'adopter une politique d'achat du livre au Nouveau-Brunswick. Les ministres présents, Robert Gauvin de Tourisme, Patrimoine et Culture et Dominic Cardy d'Éducation et Développement de la petite enfance, ainsi que la vice-présidente en approvisionnement de Service NB, Renée Laforest, ont démontré un très grand intérêt pour cette mesure. Cette politique d'achat local donnerait l'occasion au gouvernement, aux ministères et aux bibliothèques de commander les livres dans les librairies indépendantes et maisons d'édition de la province et de concrétiser aussi leur appui aux auteurs, à l'édition et au réseau de distribution.

Au Sommet sur l'éducation en octobre 2019

De gauche à droite : le président de l'AAAPNB Philippe Beaulieu, le vice-premier ministre Robert Gauvin, la directrice générale de l'AAAPNB Carmen Gibbs, le ministre Dominic Cardy et le sous-ministre Gérald Richard, tous deux du ministère de l'Éducation et du Développement de la Petite Enfance.

L'exception culturelle prévue dans l'Accord canadien de libre-échange permettrait au Nouveau-Brunswick d'adopter une telle politique.

Pour le gouvernement, les ministères et les bibliothèques, cette politique d'achat local serait l'occasion de concrétiser leur appui aux librairies indépendantes et maisons d'édition de la province.

❖ La recherche sur les artistes, les arts et la culture

L'AAAPNB mène une recension des études sur les arts et la culture qui se réfère surtout aux artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick et du Canada. Les données rassemblées servent à tous les axes d'action de l'Association, notamment la rédaction de mémoires et les documents présentés aux rencontres politiques, aux comités parlementaires ou lors d'audiences publiques. L'Association partage ces données et les résultats des recherches avec le public, via le Centre de ressources et des services professionnels sur son site web.

3.3 Positionnement sur la scène artistique et culturelle canadienne (tant au sein de la francophonie qu'au sein des organismes professionnels disciplinaires)

L'AAAPNB doit maintenir une participation active dans certaines plateformes artistiques et culturelles francophones à l'échelle nationale et à l'échelle des provinces de l'Atlantique, autour des questions artistiques et culturelles. Elle doit faire de même avec le gouvernement du Québec et certains organismes québécois, aux fins de partenariats stratégiques.

❖ Fédération culturelle canadienne-française (FCCF)

La FCCF, dont l'AAAPNB est membre, a participé à la campagne électorale fédérale et prône l'adoption d'une politique culturelle nationale dans le but d'assurer une place de choix à la francophonie canadienne et améliorer le financement des arts et de la culture.

La directrice générale de l'AAAPNB, Carmen Gibbs, siège au Conseil d'administration de la FCCF ainsi qu'au Forum de ses membres.

Philippe Beaulieu et Carmen Gibbs participent à la Table des organismes artistiques et à l'Assemblée générale annuelle de la FCCF.

❖ Coalition pour la culture et les médias (CCM)

L'AAAPNB est membre de la CCM dont les revendications portent sur un droit d'auteur plus juste pour les créateurs et créatrices, un secteur des télécommunications et des plateformes numériques qui diffusent du contenu canadien et qui financent la production canadienne.

La CCM a émis plusieurs communiqués dont un pour souligner la recommandation du vérificateur général d'imposer aux compagnies étrangères la perception de la TPS sur leurs ventes au Canada et un autre pour demander un cadre national d'action pour la culture.

❖ Alliance nationale de l'industrie musicale (ANIM)

L'ANIM, dont l'AAAPNB est membre, lutte pour assurer un meilleur financement pour l'industrie musicale dans la francophonie canadienne. L'ANIM a d'ailleurs lancé une action en justice contre le CRTC qui aurait, sans consulter l'ANIM, pris une décision affectant financièrement les communautés de langues officielles en situation minoritaire. Guyaume Boulianne, le représentant musique de l'AAAPNB, siège depuis deux ans au CA de l'ANIM.

❖ Association des groupes en arts visuels francophones (AGAVF)

L'AAAPNB est membre de l'AGAVF qui représente les intérêts des centres d'artistes, des galeries et groupes d'arts visuels de la francophonie canadienne.

Rencontre en décembre 2019 à Moncton de la Table des arts visuels de l'Acadie avec les membres de l'Association des groupes en arts visuels francophones.

❖ CRTC, Comité CLOSM

Jean-Pierre Caissie a représenté l'AAAPNB aux rencontres du Comité des communautés des langues officielles en situation minoritaire (CLOSM) du Conseil de radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC). Ce comité constitue une zone de dialogue de la communauté et des dirigeant.e.s du CRTC.

❖ Comité consultatif pour la programmation TV5 UNIS

La chaîne TV5 UNIS contribue à promouvoir et faire rayonner la diversité culturelle, sociale et linguistique de la francophonie canadienne. Depuis 2014, la directrice générale de l'AAAPNB, Carmen Gibbs, siège au Comité consultatif pour la programmation de TV5 UNIS. Par ces rencontres, le comité appuie la direction des programmes dans la mise en place de l'orientation des contenus en communiquant les attentes et les besoins des communautés de la francophonie canadienne et acadiennes à la direction de la chaîne.

3.4 Positionnement dans la société du Nouveau-Brunswick

❖ COANB

La Concertation des organismes de l'Acadie du Nouveau-Brunswick (COANB) se réunit deux fois l'an pour traiter des dossiers communs et envisager les enjeux transversaux entre les différents secteurs d'activité. Le président de l'AAAPNB, Philippe Beaulieu et la directrice générale, Carmen Gibbs participent à ces rencontres.

Pendant la dernière année, la COANB a, entre autres, appuyé les infirmières francophones dans leur demande de corriger le test d'entrée de la profession qui défavorisait les candidates le passant en français.

La COANB s'est aussi penchée sur son mode de fonctionnement pour mieux répondre aux urgences, tout en encourageant une action à moyen et à long terme pour le développement de l'Acadie.

❖ Entente Louisiane-Nouveau-Brunswick

L'AAAPNB a participé à la rencontre initiale relative aux échanges artistiques et culturels entre la province du Nouveau-Brunswick et l'État de la Louisiane. Dans le but de développer de nouveaux projets d'échanges, les représentant.e.s de l'Association ont aussi rencontré un délégué du Codofil lors du voyage de prospection à l'hiver 2020.

❖ Entente Maine-Nouveau-Brunswick

L'AAAPNB participe aux rencontres d'un groupe créé depuis l'entente signée en 2010 entre la province du Nouveau-Brunswick et l'État du Maine dont le but est de renforcer les liens culturels.

Le président Philippe Beaulieu répond aux questions d'une journaliste.

Gouvernance et fonctionnement

Mise en contexte

L'Association détient la capacité organisationnelle pour remplir l'ensemble de ses mandats et livrer avec rigueur les projets qu'elle porte. La direction générale est appuyée d'une équipe dont le profil de compétences correspond aux besoins de nombreux projets.

Les répercussions de la pandémie de la COVID-19 et la nécessité de respecter le confinement ont été ressenties dans le monde entier jusque dans le fonctionnement de l'AAAPNB. Toute l'équipe a travaillé à domicile en télétravail pour assurer la continuité des missions régulières et pour défendre les intérêts des artistes auprès des gouvernements provincial et fédéral tout en affrontant les enjeux de cette situation dramatique.

4.1 Gouvernance

Il s'agit de maintenir une vie démocratique saine grâce au bon fonctionnement des mécanismes de gouvernance : Assemblée générale annuelle, conseil d'administration, conseil des disciplines artistiques, rencontres des disciplines artistiques et rencontres régionales, entre autres.

❖ L'Assemblée générale annuelle 2019

L'AAAPNB tenait son assemblée générale annuelle (AGA) les 1er et 2 juin 2019 à Tracadie-Sheila.

Les sujets traités lors de l'AGA :

- Élections fédérales du 21 octobre 2019 avec les messages clés livrés par l'AAAPNB aux partis politiques.
  - Le Statut de l'artiste et l'amélioration de ses conditions socio-économiques
  - Le cadre législatif adapté
  - La diffusion des œuvres et du travail des artistes
- Présentation de la Politique d'art public qui a retenu plus particulièrement l'attention des membres
- Adoption de la Politique contre l'inconduite sexuelle et le harcèlement – pour la création d'un milieu de travail sain et respectueux
- Modifications aux Statuts et règlements

Lors de l'Assemblée générale annuelle de l'AAAPNB en juin 2019 à Tracadie.

❖ L'Assemblée générale annuelle 2020

L'Assemblée générale annuelle est l'instance suprême de l'AAAPNB. C'est un moment important pendant lequel les membres font le constat des actions entreprises l'année précédente et ils identifient les lignes directrices de l'année à venir et surtout, peuvent s'exprimer sur tous les sujets.

Le 3 avril 2020, en raison de la pandémie, le conseil d'administration a décidé de tenir une AGA virtuelle le 25 juin 2020.

❖ Le Conseil d'administration

Élu.e.s lors de l'Assemblée générale annuelle, les sept membres du conseil d'administration (CA) de l'AAAPNB sont tous et toutes des artistes professionnel.le.s. La directrice générale Carmen Gibbs est membre *ex officio*.

Lors de l'AGA 2019, ont été élu.e.s :

- **Philippe Beaulieu**, Président, pour un nouveau mandat
- **Nicole Haché**, représentante du Nord-Est remplacée par **Elisabeth Marier**

Le CA instaure les orientations et actions politiques de l'organisme et il s'est réuni à dix reprises en 2019-2020.

❖ Le Conseil des disciplines artistiques

Le Conseil des disciplines artistiques (CDA), comité permanent du Conseil d'administration, a comme objectif d'encourager la participation des représentant.e.s disciplinaires à la prise de décisions et à l'évolution de l'organisme.

Lors de l'AGA 2019, ont été élu.e.s :

- **Sylvie Pilotte** en arts visuels,
- **Phil Comeau** en arts médiatiques,
- **Marie-France Comeau** en littérature,
- **Stephanie David** en théâtre,
- **Jalianne Li** en danse,
- **Guyaume Boulianne** en musique.

Cette année, le CDA a été invité à deux rencontres du CA afin de prioriser et corroborer la programmation de l'Association avant de la présenter à l'Assemblée générale annuelle.

Membres du Conseil d'administration et du Conseil des disciplines artistiques

Photo prise tout de suite après l'AGA avec, de gauche à droite, Jalianne Li, Bruno Jacques Pelletier, Philippe Beaulieu, Carmen Gibbs, Phil Comeau, Lucien Allard, Stephanie David et Sylvie Pilotte. Absent.e.s : Mélanie Léger, Sebastien Michaud, Nicole Haché, Jacques Rousseau, Guyaume Boulianne et Marie-France Comeau.

4.2 Fonctionnement

Pour garantir son bon fonctionnement interne, l'Association :

- Effectue des démarches pour consolider et renouveler les sources de financement nécessaires malgré les difficultés résultant de l'environnement politique actuel.
- Entretient des mécanismes de gestion interne favorisant un fonctionnement efficace et harmonieux.
- Encourage les employé.e.s à saisir des occasions de formation pouvant élargir leurs compétences et améliorer le fonctionnement de l'équipe.
- Met à jour les politiques internes qui outillent les artistes, le conseil d'administration, la direction générale et les employé.e.s.
- S'est dotée d'une Politique contre l'inconduite sexuelle et le harcèlement - pour la création d'un milieu de travail sain et respectueux.

❖ L'équipe de l'AAAPNB

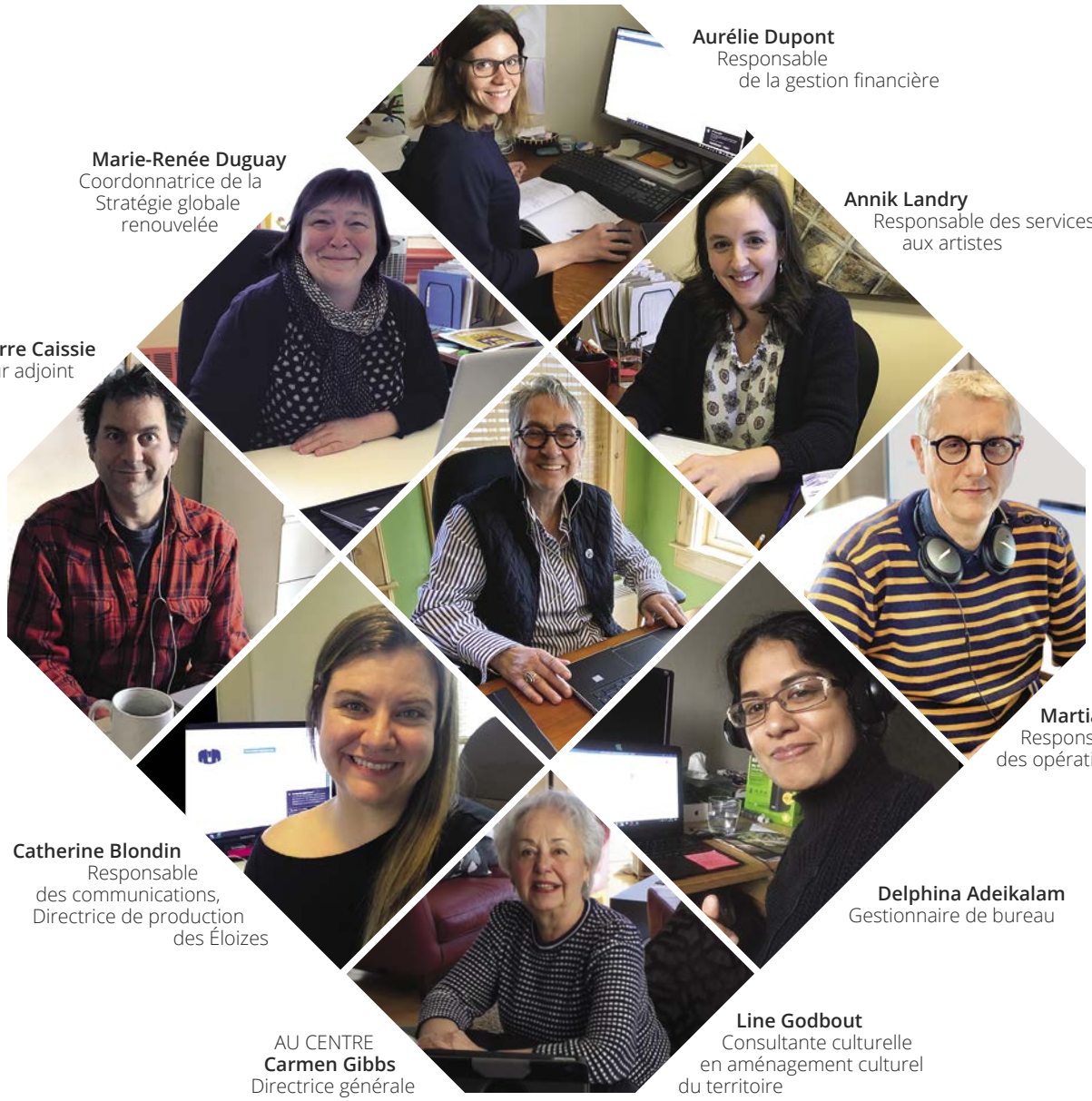

4.3 Membership

Pour développer son membership, l'Association :

- Réalise un travail continu de recrutement et de rétention dans le but d'accroître le nombre de nouvelles adhésions et augmenter le taux de renouvellement. Parmi les actions menées, notons :
  - des ateliers de perfectionnement professionnel ;
  - l'accompagnement professionnel ;
  - un nouveau volet de conférences et classes de maitre ;
  - des résidences d'artistes ;
  - un site web qui compte un répertoire des artistes avec leur profil et un centre de ressources ;
  - l'envoi régulier de communications sur les réseaux de divers secteurs d'activité et les médias sociaux ;
  - des rabais pour les membres dans certains commerces.
- Renforce la politique de discrimination positive valorisant l'embauche des membres pour des contrats de l'Association.
- Entretient des liens étroits avec les institutions postsecondaires de la province qui offrent des programmes de formation artistique, dans le but de faire connaître l'Association aux artistes en devenir.
- Explore des façons de mieux rejoindre les artistes des communautés ethnoculturelles et les intéresser aux activités de l'Association.
- Constate une plus grande représentativité des jeunes artistes.

L'AAAPNB comprend trois types de membres :

L'artiste professionnel.le est une personne qui pratique un art, qui souhaite en vivre, qui offre ses services moyennant rétribution à titre de créateur ou de créatrice, d'interprète, s'exécutant dans une ou plusieurs disciplines artistiques.

L'artiste en voie de professionnalisation est un artiste en formation qui aspire à pratiquer l'art de façon professionnelle.

L'ami.e des arts est tout individu, groupe, organisme ou société qui adhère aux objectifs de l'Association.

Par ailleurs, l'AAAPNB fait preuve d'une approche inclusive à l'égard des membres en étant ouverte aux artistes des communautés anglophones et autochtones ainsi que diverses autres communautés culturelles.

❖ Statistiques 2019-2020

TOTAL DES MEMBRES : 239

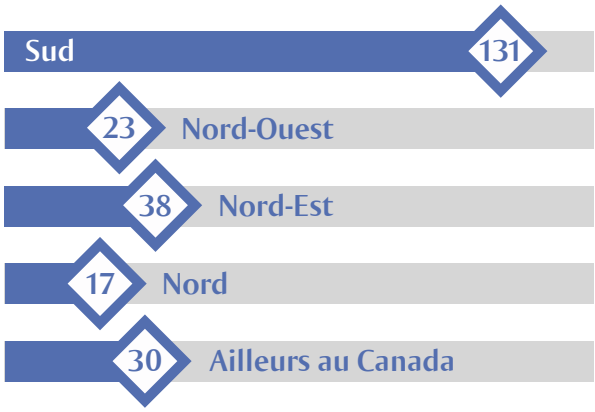

Certains membres sont reconnus dans plus d'une discipline

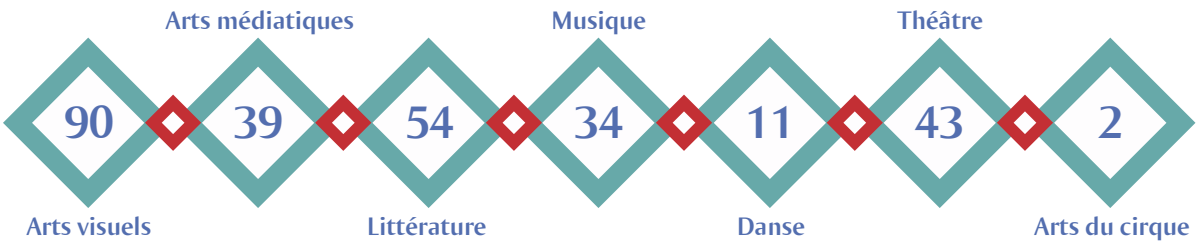

Membres actifs 2018-2019

- Suzanne Albert
- Marie Hélène Allain
- Sylvio Allain A.
- Éric Allard
- Lucien Allard
- Marc Charles Arseneau
- Paul Arseneau
- Maryse Arseneault
- Stacy Arseneault
- Viviane Audet
- Paul André Babin
- Jean Babineau
- Marcia Babineau
- Félix Basque
- Raynald Basque
- Chantal Baudouin
- Philippe Beaulieu
- Stéphanie Belanger
- Caroline Bélisle
- Rebecca Belliveau
- Marie-Philippe Bergeron
- Berthier Bérubé
- Sébastien Bérubé
- Jared Betts
- Hazouz Bezaz
- Carole Bherer
- Lina Bilodeau
- Renée Blanchar
- Pierre Guy Blanchard
- Pierre S. Blanchard
- Nathalie Blaquière
- Alain Boisvert
- Denise Bouchard
- Michèle Bouchard
- Mathieu Boucher Côté
- Danny Boudreau
- Janine Boudreau
- Marcel Boudreau
- Guyaume Boulianne
- Julie Boulianne
- Georgette Bourgeois
- Marjolaine Bourgeois
- Roland Bourgeois
- Paul Édouard Bourque
- Roch Bourque
- Dolores Breau
- François Pierre Breau
- Serge Hilaire Brideau
- Monica Brinkman
- Domenic Bro
- Florence Brunet
- Roland Bryar
- Raphaël Butler
- Julien Cadieux
- Marie Cadieux
- Jean-Pierre Caissie
- Murielle Caissie
- Katia Canciani
- Michel Cardin
- Samuel Caron
- Marc Chamberlain
- David Champagne
- Suzanne Charbonneau
- Luc A. Charette
- Marc-André Charron
- Claire Chevarie
- Herménégilde Chiasson
- Vanessa Chiasson
- Louisbourg Chœur
- Fernande Chouinard
- Mathieu Chouinard
- Philip André Collette
- Marie-France Comeau
- Phil Comeau
- Robin-Joël Cool
- Gilles Cormier
- Lionel Cormier
- Denise Cormier Mahoney
- René-Gilles Couillard
- Gracia Couturier
- Isabelle Cyr
- Maude Cyr Deschênes
- Julie D'Amour-Léger
- Geneviève D'Ortun
- Roland Daigle
- Stephanie David
- Étienne Deschênes
- Dominic Desjardins
- Monick Desjardins
- Jean-Pierre Desmarais
- Rose Després
- Glen Deveau
- Julie Dionne Thériault
- Monelle Doiron
- Paul Doucet
- Marika Drolet Ferguson
- Cindy Duclos
- Daniel H. Dugas
- Julie Duguay
- Michelle Anne Duguay
- Murielle Duguay
- Jean-François Duke
- Rachel Duperreault
- Joseph Edgar
- Christian Essiambre
- Hélène Florent
- Évelyne Foëx
- Raymonde Fortin
- Léopold L. Foulem
- Mélanie Gagnon
- Yvon Gallant
- Éveline Gallant Fournier
- Philippe Garon
- Céline Genest
- Marielle E. Gervais
- Charles Gillespie
- Matthieu Girard
- Anna Girouard
- Aube Giroux
- Louise Giroux
- Line Godbout
- Manon L. Godbout
- Céleste Godin
- Mireille Godin
- Georges Goguen
- Hélène Gosselin-Cardin
- Xavier Gould
- Irène Grant Guérette
- Danielle Guimond
- Renée Guimond-Plourde
- Pierre Guitard
- Emma Haché
- Nicole Haché
- Rachel Hache
- Amélie Hall
- Hélène Harbec
- Christopher T. Harrigan
- Francine Hébert
- Surette Jacques
- Guylaine Joly
- Katherine Kilfoil
- Nancy King Schofield
- Isabelle Lafargue
- Emmanuelle Landry
- Yves Landry
- Dominic Langlois
- Denis Lanteigne
- André Lapointe
- Brigitte Lavallée
- Emilie Grace Lavoie
- Yvon Le Breton
- Sandra Le Couteur
- Carolle LeBlanc
- Christien LeBlanc
- Gilbert LeBlanc
- Laurie LeBlanc
- Suzie LeBlanc
- Valerie LeBlanc
- Jeanne LeBlanc Mullin
- Wilfred LeBouthillier
- Sébastien Leclerc
- Daniel Léger
- Diane C. Léger
- Mélanie Léger
- Patricia Léger
- Gisèle Léger Drapeau
- Conrad Légère
- Natalie Légère
- Louise Lemieux
- Vicky Lentz
- Geneviève Lévesque
- Isabelle Levesque
- Jalianne Li
- Anika Lirette
- Danielle Loranger
- Roger Lord
- Xavier Lord-Giroux
- Sonya Malaborza
- Jean-François Mallet
- Josette Mallet
- Jocelyne Mallet-Parent
- Elisabeth Marier
- Alexis Martin
- Francine Martin
- Francine McClure
- Fabien Melanson
- Michel Mercier
- Christian Michaud
- Nelson Michaud
- Sebastien Michaud
- Owen Munisamy
- Tony Murray
- Emerise Nowlan
- Gisèle L. Ouellette
- Mélanie Parent
- Marjolaine Paulin
- Suzan Payne
- Alyssa Pellerin Boudreau
- Bruno Jacques Pelletier
- Sylvie Pelletier
- Sheedy Petit-Jean
- Sylvie Pilotte
- Mélanie Plourde
- Lou Poirier
- Marielle Poirier
- René Poirier
- Marie-Luce Quéverdo
- Bernard Quintal
- Lucie Quintal
- Anna Rail
- Diane Ricard
- Bianca Richard
- Donovan Richard
- Monique Richard
- Serge V. Richard
- Gabriel Robichaud
- Lise Robichaud
- Claude Robinson
- Jacques Rousseau
- Claude P. Roussel
- Pierre Rousselle
- Steve Rousselle
- André Roy
- Christian Roy
- Cindy Roy
- Jonathan Roy
- Madeleine Roy
- Réjean Roy
- Réjean Roy
- Barbara Safran de Niverville
- Danielle Saulnier
- Marilou Savoie
- Michelle Savoie
- Nancy Savoie
- Anne-Marie Sirois
- David Skyrie
- Christiane St-Pierre
- Marcel-Romain Thériault
- Michel Thériault
- Émilie Turmel
- Marie-Reine Ulmer
- André-Carl Vachon
- Sylvie Veilleux-Deschênes
- François (Frank) Williams

Ami.e.s des arts

- Jean-Claude Bellefeuille
- Jocelyne Blanchard
- Lise Bujold LeBlanc
- Stella Circus
- Diane Deschênes
- Isabelle Dugas
- Jeanne Farrah
- Sylvie Godin
- Alain Leblanc
- Lucie Martin
- Patricia Mugenzi
- Julie Scriver

ASSOCIATION ACADIENNE DES ARTISTES PROFESSIONNEL.LE.S DU N.-B. INC.

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

BOUDREAU
ALBERT
SAVOIE

Chartered Professional Accountants
Comptables professionnels agréés

Independent member of
Membre indépendant de
Porter Hétu International

ASSOCIATION ACADIENNE DES ARTISTES PROFESSIONNELLES DU N.-B. INC.

Table des matières

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS	**1-2**
ÉTATS FINANCIERS	
État de la situation financière	**3**
État de l'évolution des actifs nets	**4**
État des revenus et dépenses	**5**
État des flux de trésorerie	**6**
Notes afférentes aux états financiers	**7 – 12**
Autres renseignements :	
Annexe A – Revenus	**13**

BOUDREAU ALBERT SAVOIE

Audit, Tax and Advisory Services
Audit, fiscalité et services-conseils

Independent member of
Membre indépendant de
Porter Hétu International

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres du conseil d'administration de
l'ASSOCIATION ACADIENNE DES ARTISTES PROFESSIONNELLES DU N.-B. INC.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'ASSOCIATION ACADIENNE DES ARTISTES PROFESSIONNELLES DU N.-B. INC. (l'Association), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2020 et les états des revenus et dépenses, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ASSOCIATION ACADIENNE DES ARTISTES PROFESSIONNELLES DU N.-B. INC. au 31 mars 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Informations autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations obtenues à la date du présent rapport se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard des autres informations obtenues avant la date du présent rapport, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Association.

Tel: (506) 857-0262 Fax: (506) 857-0232 E-mail / Courriel: info@bascpa.ca Website: www.bascpa.ca
654, boul. Malenfant blvd., Suite 101, Dieppe, N.B. E1A 5V8

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS (suite)

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Association à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Bourgeois Albert Savoie et Associés
Comptables professionnels agréés

Dieppe, Nouveau-Brunswick
le 4 juin, 2020

ASSOCIATION ACADIENNE DES ARTISTES PROFESSIONNELLES DU N.-B. INC.

État de la situation financière

Au 31 mars 2020

	2020	2019
Actif		
À court terme		
Encaisse	**97 475 $**	2 477 $
Débiteurs *(note 3)*	**122 344**	145 085
Frais reportés au prochain exercice	**1 622**	723
	221 441	148 285
Immobilisations *(note 4)*	**22 002**	31 285
	243 443 $	179 570 $
Passif		
À court terme		
Créditeurs *(note 6)*	**59 504 $**	123 907 $
Produits reportés	**145 109**	28 450
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice *(note 8)*	**-**	5 560
	204 613	157 917
Apports reportés afférents aux immobilisations *(note 7)*	**465**	608
Dette à long terme *(note 8)*	**-**	1 283
	205 078	159 808
Actif net		
Investis en immobilisations	**21 537**	23 834
Non affectés	**16 828**	(4 072)
	38 365	19 762
	243 443 $	179 570 $

Engagements *(note 10)*

Événements subséquents *(note 12)*

Au nom du conseil d'administration

Administrateur/Administratrice

Administrateur/Administratrice

Voir les notes afférentes aux états financiers

ASSOCIATION ACADIENNE DES ARTISTES PROFESSIONNELLES DU N.-B. INC.

État de l'évolution des actifs nets

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

				2020	2019
	Investis en immobilisations	**Non affectés**		**Total**	Total
Solde au début de l'exercice	**23 834**	**(4 072)**	**$**	**19 762**	**$** 5 199 $
Excédent des revenus sur les dépenses (des dépenses sur les revenus)	**(7 064)**	**25 667**		**18 603**	14 563
Remboursement de la dette à long terme	**6 843**	**(6 843)**		**-**	-
Acquisition d'immobilisations	**4 424**	**(4 424)**		**-**	-
Disposition d'immobilisations	**(6 500)**	**6 500**		**-**	-
Solde à la fin de l'exercice	**21 537**	**16 828**	**$**	**38 365**	**$** 19 762 $

Voir les notes afférentes aux états financiers

ASSOCIATION ACADIENNE DES ARTISTES PROFESSIONNELLES DU N.-B. INC.

État des revenus et dépenses

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

	2020	2019
Revenus *(annexe A)*	**894 800**	$ 1 268 852 $
Dépenses		
Salaires et charges sociales	**549 390**	484 796
Services professionnels	**123 535**	309 841
Frais de déplacement et de représentation	**103 494**	183 821
Loyer	**22 821**	21 766
Entretien et réparations	**14 282**	8 114
Publicité, promotion et impression	**13 161**	61 842
Télécommunications	**10 955**	11 139
Concertations des membres	**7 991**	7 004
Fournitures de bureau et papeterie	**7 582**	8 366
Location d'équipements et de salles	**7 379**	133 790
Amortissement	**6 824**	8 982
Assurances	**3 473**	2 653
Cotisations et frais d'inscription	**2 855**	3 652
Intérêts et frais bancaires	**773**	4 245
Frais divers	**721**	3 823
Abonnements	**311**	455
Formation	**267**	-
	875 814	1 254 289
Excédent des revenus sur les dépenses avant autre dépense	**18 986**	14 563
Autre dépense:		
Perte sur disposition d'immobilisations	**383**	-
Excédent des revenus sur les dépenses	**18 603**	$ 14 563 $

Opérations entre apparentés *(note 9)*

Voir les notes afférentes aux états financiers

ASSOCIATION ACADIENNE DES ARTISTES PROFESSIONNELLES DU N.-B. INC.

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

	2020	2019
Activités d'exploitation		
Excédent des revenus sur les dépenses	**18 603 $**	14 563 $
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement	**6 824**	8 982
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	**(143)**	(186)
Perte sur disposition d'immobilisations	**383**	-
	25 667	23 359
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	**22 741**	83 367
Créditeurs	**(64 403)**	46 205
Autres éléments	**115 760**	(57 602)
	99 765	95 329
Activités de financement		
Variation de l'emprunt bancaire	**-**	(5 000)
Remboursement de la dette à long terme	**(6 843)**	(5 560)
	(6 843)	(10 560)
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	**(4 424)**	(12 868)
Dispostion d'immobilisations	**6 500**	-
	2 076	(12 868)
Augmentation des espèces et quasi-espèces	**94 998**	71 901
Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice	**2 477**	(69 424)
Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice	**97 475 $**	2 477 $

Voir les notes afférentes aux états financiers

ASSOCIATION ACADIENNE DES ARTISTES PROFESSIONNELLES DU N.-B. INC.

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Association acadienne des artistes professionnelles du N.-B. Inc. (l'Association) est constituée en vertu de la Loi sur les corporations canadiennes à titre d'organisme sans but lucratif. Elle a comme mission de promouvoir et de défendre les droits et les intérêts des artistes et offre des services de développement, de promotion, de diffusion, d'information et de perfectionnement. L'Association est exemptée de l'impôt sur le revenu aux termes de l'alinéa 149(1)(1) de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Ces états financiers ont été préparés conformément à la Partie III du Manuel des Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada) – normes comptables pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL), qui établit les principes comptables généralement reconnus (PCGR) des entreprises canadiennes ayant une responsabilité non publique et comprennent les principales méthodes comptables décrites ci-après :

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Instruments financiers

L'Association évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses autres instruments financiers au coût après amortissement et font également l'objet d'un test annuel d'évaluation. Les coûts de transactions lors d'acquisitions ou de ventes sont comptabilisés dans les résultats de l'année en cours.

Les actifs financiers évalués au coût amorti se composent de l'encaisse et des débiteurs tels que présentés au bilan. Les passifs financiers évalués au coût amorti se composent des créditeurs et des apports reportés afférents aux immobilisations tels que présentés au bilan.

Espèces et quasi-espèces

La politique de l'association consiste à présenter dans les espèces et quasi-espèces de trésorerie les soldes bancaires incluant, si applicable, les découverts bancaires dont les soldes fluctuent entre le positif et le négatif ainsi que les dépôts à terme disponible en tout temps.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES *(suite)*

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode du solde décroissant aux taux suivants:

Mobilier de bureau	20 %
Équipement informatique	30 %

Aucun amortissement n'est requis pour les œuvres d'art.

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque certains événements ou changements de circonstances indiquent que la valeur comptable d'un actif pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède des flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle.

Les immobilisations acquises au cours de l'année sont amorties selon la règle du demi-taux.

Aide gouvernementale reportée

Les subventions relatives aux immobilisations sont comptabilisées à titre d'aide gouvernementale reportée. Elles sont virées aux résultats sur la base de l'amortissement des immobilisations auxquelles elles se rapportent.

Constatation des produits

L'Association applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les autres produits sont constatés selon la méthode de comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les revenus sont reconnus quand un service est rendu et qu'il est mesurable.

Contrat location exploitation

Un contrat de location exploitation est un bail laissant au bailleur pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété du bien.

3. DÉBITEURS

	2020		2019	
Comptes à recevoir	**110 084**	**$**	128 062	$
Taxe de vente à recevoir	**12 260**		17 023	
	122 344	**$**	145 085	$

4. IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	2020 Valeur nette	2019 Valeur nette
Mobilier de bureau	27 454 $	23 443 $	**4 011 $**	3 641 $
Équipement informatique	59 997	44 456	**15 541**	18 311
Oeuvres d'art	2 450	-	**2 450**	2 450
Véhicule	-	-	**-**	6 883
	89 901 $	67 899 $	**22 002 $**	31 285 $

5. EMPRUNT BANCAIRE

L'Association dispose d'une marge de crédit d'un montant autorisé de 350 000 $ (la limite autorisée est normalement de 200 000 $), portant intérêt au taux de base commercial plus 4,00 %. Cette marge a été temporairement augmentée durant l'année à 350 000$ afin de couvrir les besoins de liquidités de l'association durent l'évènement des Éloizes. Cet emprunt bancaire est garanti par un contrat de sureté. En date du 31 mars 2020, cette marge de crédit n'était pas utilisée ($0) (2019 - 0$).

6. CRÉDITEURS

	2020	2019
Fournisseurs et frais courus	**33 874 $**	92 771 $
Salaires à payer	**14 544**	9 207
Carte de crédit à payer	**11 086**	21 929
	59 504 $	123 907 $

7. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS

	2020	2019
Solde au début	**608 $**	794 $
Moins: amortissement	**(143)**	(186)
Solde à la fin	**465 $**	608 $

8. DETTE À LONG TERME

	2020	2019
Emprunt de la Banque Scotia remboursé au cours de l'exercice	- $	6 843 $
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice	-	5 560
	- $	1 283 $

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours de l'exercice, l'Association a versé à la présidence de l'AAAPNB un montant de 25 500 $ (2019 – 23 400 $) comme honoraires et frais de représentation. Ce montant est réparti comme suit : 12 000 $ versé pour reconnaître le temps consacré aux fonctions statutaires et aux autres tâches inhérentes au poste de présidence, 13 500 $ pour des activités de représentation demandées par le conseil d'administration ou par la direction générale.

L'Association a versé un montant total de 350 $ (2019 – 4 609 $) à des membres du conseil d'administration pour des services professionnels, aucun montant (2019 – 6 060 $) à un ancien membre du conseil d'administration comme salaire et un montant total de 9 167 $ (2019 – 23 196 $) pour des services professionnels à une compagnie appartenue par un membre du conseil d'administration.

Ces opérations sont effectuées dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange.

10. ENGAGEMENTS

L'Association s'est engagée par bail jusqu'en septembre 2022 pour la location d'un équipement. Dans le cadre du bail, l'Association doit effectuer des versements trimestriels d'un montant de 837 $ + TVH (3 349 $ annuellement) débutant en avril 2017. L'Association s'est également engagée par bail jusqu'au 31 mars 2021, renouvelable annuellement, pour la location de ses locaux. Le montant mensuel est de 1 902 $ + TVH (22 821 $ + TVH annuellement). Ce montant n'est pas inclus dans les totaux ci-dessous. L'Association s'est aussi engagée par bail jusqu'en mai 2024 pour la location d'une voiture et doit effectuer des versements mensuels d'un montant de 416 $ + TVH (4 991 $ annuellement) débutant en juillet 2019.

Les paiements minimums exigibles au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2021 - 8 340 $
2022 - 8 340
2023 - 6 666
2024 - 4 991
2025 - 832 $

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

L'analyse qui suit, fournit des informations sur l'exposition au risque et la concentration de l'Association en date du 31 mars 2020.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Association éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'Association est exposée à ce risque principalement en regard à ses fournisseurs et de sa ligne de crédit. Il n'y a eu aucun changement significatif de risque d'exposition depuis l'exercice précédent.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'Association à subir une perte financière. L'Association est exposée au risque de crédit envers ses bailleurs de fonds et certains débiteurs. Les contrats de revenus pour chacun des projets sont signés avec des institutions et organismes réputés et reconnus. Le risque de recouvrement est donc considéré faible. Il n'y a eu aucun changement significatif de risque d'exposition depuis l'exercice précédent.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers de l'Association fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de l'Association l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre. L'Association est principalement exposée au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'Association est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt variable assujettissent l'Association à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes. L'exposition au risque n'a pas changé depuis l'exercice précédent.

12. ÉVÉNEMENTS SUBSÉQUENTS

En janvier 2020, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a déclaré que le virus COVID-19 (coronavirus) était une urgence de santé publique. La COVID-19 perturbe les chaînes d'approvisionnement et affecte la production et les ventes à travers diverses industries. L'ampleur de l'impact du COVID-19 sur la performance opérationnelle et financière de l'Association dépendra de certains développements, y compris la durée et la propagation du virus, l'impact sur les clients, employés et fournisseurs de l'Association, ce qui est de nature incertaine et imprévisible. Alors que cette perturbation devrait actuellement être temporaire, il existe une incertitude considérable quant à sa durée exacte. Par conséquent, bien que l'Association s'attende à ce que cette situation ait une incidence sur ses résultats d'exploitation futurs, les impacts financiers et la durée de cette situation ne peuvent être estimés de façon raisonnable en ce moment.

En raison du coronavirus, l'Association a repoussé la date prévue des Éloizes (du 30 avril - 3 mai 2020) au 28 avril - 1 mai 2021. Le report de l'événement a aussi eu un effet sur la limite autorisée de la marge de crédit. La limite temporaire de 350 000 $ a été diminuée à 200 000 $ en date du 4 mai 2020.

ASSOCIATION ACADIENNE DES ARTISTES PROFESSIONNELLES DU N.-B. INC.

Annexe A – Autres renseignements

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

A - Revenus

	2020		2019	
Patrimoine canadien	**216 487**	$	156 000	$
Ministère du Tourisme, Patrimoine et Culture du Nouveau-Brunswick	**182 071**		233 300	
Société de développement régional du Nouveau-Brunswick	**163 271**		277 500	
Affaires intergouvernementales du Nouveau-Brunswick	**156 125**		186 375	
Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail	**79 257**		151 675	
Municipalité de Petit-Rocher	**20 000**		-	
UNI Coopération financière	**15 000**		15 000	
Fédération culturelle canadienne-française	**14 200**		-	
Cotisations des membres	**10 704**		11 336	
La Société Nationale de l'Acadie Inc. (financé par le Québec)	**10 000**		10 000	
Énergie Nouveau-Brunswick	**10 000**		10 000	
Autres revenus	**5 816**		19 976	
Commandites	**4 750**		45 000	
Conseil des arts du Canada	**3 325**		71 475	
Ville de Shediac	**2 000**		-	
Université de Moncton	**1 651**		-	
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	**143**		186	
Ville d'Edmundston	**-**		40 000	
Groupe d'action pour la Commission sur l'école francophone	**-**		23 000	
Education et développement de la petite enfance	**-**		10 000	
Consulat général de France	**-**		8 029	
	894 800	$	1 268 852	$

Voir les notes afférentes aux états financiers

Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick

Information financière complémentaire non vérifiée

Frais de gestion et d'administration et Coordination de projets

Des frais de gestion et d'administration sont imputés à chaque projet géré par l'Association à un taux de 15% du budget total. Ce taux peut varier à la baisse, d'un projet à l'autre et d'une année à l'autre, selon la rentabilité du projet. Les frais de coordination couvrent une partie des coûts reliés à la coordination du projet tandis que les frais d'administration couvrent le temps d'administration financière, du conseil d'administration et de la direction ainsi que les frais généraux du bureau.

Ces frais sont inscrits comme une dépense dans le projet et, en contrepartie, une somme équivalente est inscrite comme un revenu au fonctionnement de base de l'Association. Puisque les frais de gestion et d'administration ainsi que la coordination de projets sont des revenus et dépenses générés à l'interne, ils ne sont pas inclus dans les états financiers vérifiés.

Les frais imputés à chaque projet sont les suivants :

	2020	2019
Coordination de projets :		
Stratégie globale	20 724 $	32 815 $
Projets en région	60 000 $	55 500 $
Les Éloizes	72 200 $	28 890 $
Formation ACT municipalités	25 500 $	33 000 $
Compétences en gestion de carrière	40 312 $	68 740 $
Mediation culturelle	12 500 $	- $
	231 236 $	218 945 $
Frais de gestion et d'administration :		
Stratégie globale	21 000 $	25 500 $
Projets en région	18 750 $	20 625 $
Les Éloizes - édition 2018	42 916 $	37 350 $
Formation ACT municipalités	9 000 $	18 000 $
Compétences en gestion de carrière	16 350 $	29 037 $
Mediation culturelle	8 080 $	- $
Planification stratégique	- $	4 500 $
	116 096 $	135 012 $
Total	347 333 $	353 957 $

Note: Les frais de gestion et d'administration ainsi que la cooordination de projets s'ajoutent au fonctionnement de base de l'organisme

Sommaire des revenus et dépenses par projets

	2020	2019
Revenus :		
FONCTIONNEMENT DE BASE	573 895 $	553 908 $
Stratégie globale	140 000 $	170 000 $
Projets en région	125 000 $	137 500 $
Les Éloizes - édition 2018	209 401 $	436 035 $
Formation ACT municipalités	60 000 $	120 000 $
Compétences en gestion de carrière	97 707 $	185 129 $
Mediation culturelle	35 987 $	- $
Planification stratégique	- $	20 050 $
	1 241 990 $	1 622 622 $
Dépenses :		
FONCTIONNEMENT DE BASE	555 292 $	539 345 $
Stratégie globale	140 000 $	170 000 $
Projets en région	125 000 $	137 500 $
Les Éloizes - édition 2018	209 401 $	436 035 $
Formation ACT municipalités	60 000 $	120 000 $
Compétences en gestion de carrière	97 707 $	185 129 $
Mediation culturelle	35 987 $	
Planification stratégique	- $	20 050 $
	1 223 387 $	1 608 060 $
Excédent des revenus sur les dépenses	18 603 $	14 562 $

Excédent des revenus sur les dépenses par projet (1)

FONCTIONNEMENT DE BASE	18 603 $	14 562 $
Stratégie globale - mise en œuvre	- $	- $
Projets en région	- $	- $
Les Éloizes - édition 2018	- $	- $
Formation ACT municipalités	- $	- $
Compétences en gestion de carrière	- $	- $
Mediation culturelle	- $	- $
Planification stratégique	- $	- $
	18 603 $	14 562 $

(1) Il est important de noter que notre surplus est lié à un financement supplémentaire de Patrimoine Canada de 24 000$ dont le courrier nous a été envoyé le 30 mars 2020.

(2) Il est important de noter que seulement 25% des revenus totaux de l AAAPNB proviennent de fonds destinés aux arts et à la culture

Remerciements

L'Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick reconnaît l'appui de ses partenaires financiers. Les initiatives de l'organisme et la réalisation de nombreux projets visant la promotion de la profession d'artiste et l'essor du secteur des arts en Acadie et au Nouveau-Brunswick sont rendues possibles grâce à leur généreux soutien.

L'AAAPNB remercie le gouvernement du Nouveau-Brunswick pour son appui : Affaires intergouvernementales ; Tourisme, Patrimoine et Culture ; Éducation et Développement de la petite enfance ; Éducation postsecondaire, Formation et Travail ; Société de développement régional ; le Groupe action-collaboration sur l'éducation en français (GACÉF) ainsi que la Fédération culturelle canadienne-française (FCCF).

L'AAAPNB désire également remercier le ministère du Patrimoine canadien et le Conseil des arts du Canada.

L'AAAPNB souligne également l'appui du gouvernement du Québec par l'entremise du Secrétariat du Québec aux relations canadiennes.

L'AAAPNB est un organisme établi essentiellement sur l'engagement de nombreux membres et partenaires dont le dévouement et le dynamisme nous sont des plus précieux.

Merci également au public qui participe assidûment aux manifestations artistiques et qui encourage sans cesse nos artistes.

Nous transmettons nos remerciements chaleureux aux membres du conseil d'administration et aux représentant.e.s des disciplines qui se réunissent fréquemment pour faire avancer les dossiers de l'Association. Ces personnes remplissent avec enthousiasme et efficacité leur mandat et leur expertise est un appui inestimable. De plus, leur vision accorde un plus grand rayonnement aux artistes sur les scènes régionale, provinciale, nationale et internationale. En terminant, on doit un immense remerciement à l'équipe entière qui contribue avec une énergie du tonnerre à l'avancement des arts en Acadie.

L'AAAPNB remercie les partenaires suivants :

New Nouveau Brunswick

Canada

Canada Council for the Arts Conseil des arts du Canada

Fédération culturelle canadienne-française

ICI artv

ICI acadie

UNI

acadienouvelle.com

Énergie NB Power

SNA Québec

Commission permanente de concertation entre l'Acadie et le Québec

L'AAAPNB remercie également les marchands suivants qui offrent un rabais de 10 % à 15 % aux membres :

Partenariats

Pour mieux promouvoir la profession d'artiste, défendre leurs droits et intérêts et faire reconnaître leur contribution au développement de la société, l'AAAPNB maintient des **liens privilégiés d'échanges et de partages** avec de nombreuses associations ou organismes canadiens qui représentent les artistes, le milieu des arts et des industries culturelles :

- Fédération culturelle canadienne-française (FCCF)
- ArtsLink NB
- Association des auteurs et auteures de l'Ontario français (AAOF)
- CARFAC Maritimes
- CARFAC
- Union des Artistes (UDA)
- Artsnb
- Stratégie de promotion des artistes acadiens sur la scène internationale (SPAASI)
- Association franco-yukonnaise
- Front des réalisateurs indépendants du Canada (FRIC)
- Société professionnelle des auteurs et des compositeurs du Québec (SPACQ)
- Regroupement artistique francophone de l'Alberta (RAFA)
- Association québécoise des auteurs dramatiques (AQAD)
- Regroupement des artisans de la musique (RAM)
- Coalition de la culture et des médias
- Fédération culturelle acadienne de la Nouvelle-Écosse (Fécane)
- Réseau culturel de Terre-Neuve-et-Labrador
- Fédération culturelle de l'Île-du-Prince-Édouard
- Stratégie pour la promotion des artistes acadiens sur la scène internationale (SPAASI)
- Alliance nationale de l'industrie musicale (ANIM)
- Association des professionnels de la chanson et de la musique (APCM)
- Association des groupes en arts visuels francophones (AGAVF)
- Regroupement des éditeurs franco-canadiens (RÉFC)
- Association des théâtres francophones du Canada (ATFC)
- Alliance des producteurs francophones du Canada (APFC)
- Centre des arts d'Edmundston
- RADARTS
- Culture pour tous
- Musique NB
- Compétence Culture
- Les Arts et la Ville
- Regroupement des centres d'artistes autogérés du Québec (RCAAQ)
- Conseil des ressources humaines du secteur culturel (CRHSC)
- Regroupement des artistes en arts visuels (RAAV)
- Conseil provincial des sociétés culturelles
- Centre culturel franco-manitobain
- Alliance culturelle de l'Ontario français
- Association franco-ténoise

30
ANS